Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026



BILAN MI-PARCOURS

Plan Climat Air Energie Territorial du Val Briard (PCAET)

approuvé le 06/04/2023

VAL BRIARD
Ma Communauté de Communes

Rédigé en octobre 2026

Siège administratif :
Ferme Jean-Jacques BARBAUX
2, rue des Vieilles Chapelles
77610 Les Chapelles-Bourbon
Tél. : 01 64 51 33 26
Facebook : @valbriard
www.valbriard.fr

Établissement Public de Coopération Intercommunale.
Communauté de Communes du Val Briard :
Bernay-Vilbert • Châtres • Courpalay • Courtomer • Crèvecoeur-en-Brie • Favières • Fontenay-Trésigny • La Chapelle-Iger • La Houssaye-En-Brie • Le Plessis-Feu-Aussoux • Les Chapelles-Bourbon • Liverdy-En-Brie • Lumigny-Nesles-Ormeaux • Marles-en-Brie • Mortcerf • Neufmoutiers-en-Brie • Pécy • Presles-en-Brie • Rozay-en-Brie • Vaudoy-en-Brie • Voinsles

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Table des matières

I. INTRODUCTION 4
I.1. Préambule et cadre réglementaire 4
I.1.1 Pourquoi ce bilan de suivi et d'évaluation ? 4
I.1.2 Périodicité prise en compte pour le suivi et l'évaluation du PCAET du Val Briard 5
I.2. Définitions et périmètre du PCAET du Val Briard 5
I.3. Démarche d'élaboration 6
I.4. Mise en place de la gouvernance, de l'animation et du suivi du PCAET du Val Briard 9
II. RAPPEL DE LA STRATEGIE DU PCAET DU VAL BRIARD 10
II.1 Trajectoires initiales et articulation nationale 10
II.2 Déclinaison de la stratégie sur le territoire du Val Briard 11
III. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PCAET DU VAL BRIARD 13
IV. LE PLAN D'ACTIONS DU PCAET DU VAL BRIARD 14
IV.1 Méthodologie du suivi du plan d'actions 14
IV. 2 Synthèse quantitative du suivi du plan d'actions 15
V. PRESENTATION DES RESULTATS OBSERVES PAR THEMATIQUE 19
V. 1 Consommations d'énergie 19
V. 2 Émissions de GES 22
V.3 Production d'énergies renouvelables 25
V. 4 Qualité de l'air 27
VI. PRESENTATION DES RESULTATS OBSERVES, PAR AXE DU PLAN D'ACTIONS 30
VI. 1 Axe 1 : Bâti-Aménagement 30
VI. 2 Axe 2 : Mobilité 32
VI. 3 Axe 3 : Agriculture-Biodiversité 37
VI. 4 Axe 4 : Economie locale-Déchets 39
VI. 5 Axe 5 : Energies renouvelables 42
VII. EVALUATION GLOBALE DU PCAET 46
VII.1 Consommations d'énergie 46
VII.2 Emissions de gaz à effet de serre (GES) 46
VII.3 Production d'énergies renouvelables 46
VII.4 Qualité de l'air 47
VIII. LECTURE STRATEGIQUE GLOBALE DU PCAET 47
IX. LES FACTEURS EXPLICATIFS 48

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

IX.1 Illustrer les réussites 48
IX.2 Identifier les freins 48
X. PERSPECTIVES ET AXES D'AMELIORATION (N+3) 50
X.1 Ajustement et priorisation du programme d'actions 50
X.2 Ajustement de la trajectoire 50
X.3 Evolution de la gouvernance et du pilotage 51
XI. RESUME NON TECHNIQUE, A DESTINATION DU PUBLIC 53
Préambule et cadre réglementaire 53
Démarche d'élaboration déjà réalisée 53
Mise en place de la gouvernance, de l'animation et du suivi du PCAET du Val Briard 53
Rappel de la stratégie du PCAET du Val Briard 53
Rappel des objectifs du PCAET du Val Briard 53
Méthodologie du suivi du plan d'actions 54
Synthèse quantitative du suivi du plan d'actions 54
Présentation des résultats observés, par thématique 54
Présentation des résultats observés, par axe du plan d'actions 55

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

I. INTRODUCTION

I.1. Préambule et cadre réglementaire

I.1.1 Pourquoi ce bilan de suivi et d'évaluation ?

La Communauté de Communes du Val Briard a approuvé son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en avril 2023. Conformément à la règlementation, les PCAET doivent être mis à jour tous les six ans et faire l'objet d'un rapport à mi-parcours au bout de trois ans. Ce bilan à mi-parcours est le résultat d'un travail de suivi du PCAET, consistant à mesurer les évolutions des variables et des indicateurs au fil du temps, mais également l'évaluation de la démarche proposée et de ses résultats atteints, au regard des objectifs.

Ce que dit la réglementation :

Article L.2224-34 du code général des collectivités territoriales : « Les EPCI (…), lorsqu'ils ont adopté le PCAET, sont les coordinateurs de la transition énergétique. Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du PCAET et avec le SRCAE, ou le schéma régional en tenant lieu, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire. »
Article R.229-51 du code de l'environnement : « IV. – Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »



Source : DREAL – Guide bilan à mi-parcours des PCAET

L'évaluation à mi-parcours se décompose en plusieurs parties qui visent à :

- Dresser un bilan de l'avancement du programme d'actions, construit sur la base des indicateurs qui ont été définis dans le cadre du PCAET ;
- Partager les premières tendances observées sur le territoire, notamment en termes de consommations d'énergie, de réduction de gaz à effet de serre ou d'émissions de polluants atmosphériques ;
- Montrer le rôle de coordinateur de l'EPCI, à travers la gouvernance mise en œuvre localement ;
- Identifier les perspectives stratégiques et opérationnelles.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Le présent document permet de répondre aux obligations règlementaires (Article R.229-51 du code de l'environnement) et de répondre aux principaux objectifs du suivi et de l'évaluation du PCAET suivants :
Objectif n°1 : Présenter l'état d'avancement du plan d'actions
Objectif n°2 : Estimer les effets des actions
Objectif n°3 : Communiquer sur les résultats obtenus
Objectif n°4 : Réinterroger la stratégie et préparer la suite

I.1.2 Périodicité prise en compte pour le suivi et l'évaluation du PCAET du Val Briard

Comme le PCAET du Val Briard a été approuvé en avril 2023, il convient d'utiliser des données annuelles pour établir le bilan et l'évaluation. En effet, certaines actions du PCAET ont démarré au cours de l'élaboration du Plan Climat, entrainant des résultats dès l'approbation du PCAET du Val Briard.

Le présent bilan-évaluation porte sur la période 2023-2025.

I.2. Définitions et périmètre du PCAET du Val Briard

Défini par le code de l'environnement et obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été élaboré à l'échelle du Val Briard, afin de décliner localement la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

Le PCAET fixe les objectifs stratégiques et contient un plan d'action à mettre en œuvre pour permettre notamment :

- L'amélioration du bilan énergétique du territoire,
- Le développement de la production d'énergies renouvelables,
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques,
- L'adaptation des activités humaines au changement climatique.

Le PCAET du Val Briard s'impose comme un « projet territorial de développement durable », qui a vocation à « poser le cadre dans lequel s'inscrira l'ensemble des actions air-énergie-climat que l'EPCI mènera sur son territoire ».

C'est dans ce cadre que les 21 communes qui composent la Communauté de Communes du Val Briard, se sont mobilisées pour construire des stratégies d'action en faveur de la transition énergétique et en cohérence avec les objectifs nationaux et supranationaux en matière de lutte contre le changement climatique.

Liste des communes du Val Briard :

Bernay-Vilbert	Favières	Neufmoutiers-en-Brie
La Chapelle-Iger	Fontenay-Trésigny	Pécy
Les Chapelles Bourbon	La Houssaye-en-Brie	Les Plessis-Feu-Aussoux
Châtres	Liverdy-en-Brie	Presles-en-Brie
Courpalay	Lumigny-Nesles-Ormeaux	Rozay-en-Brie
Courtomer	Marles-en-brie	Vaudoy-en-Brie
Crèvecœur-en-Brie	Mortcerf	Voinsles

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Carte du périmètre du PCAET du Val Briard :

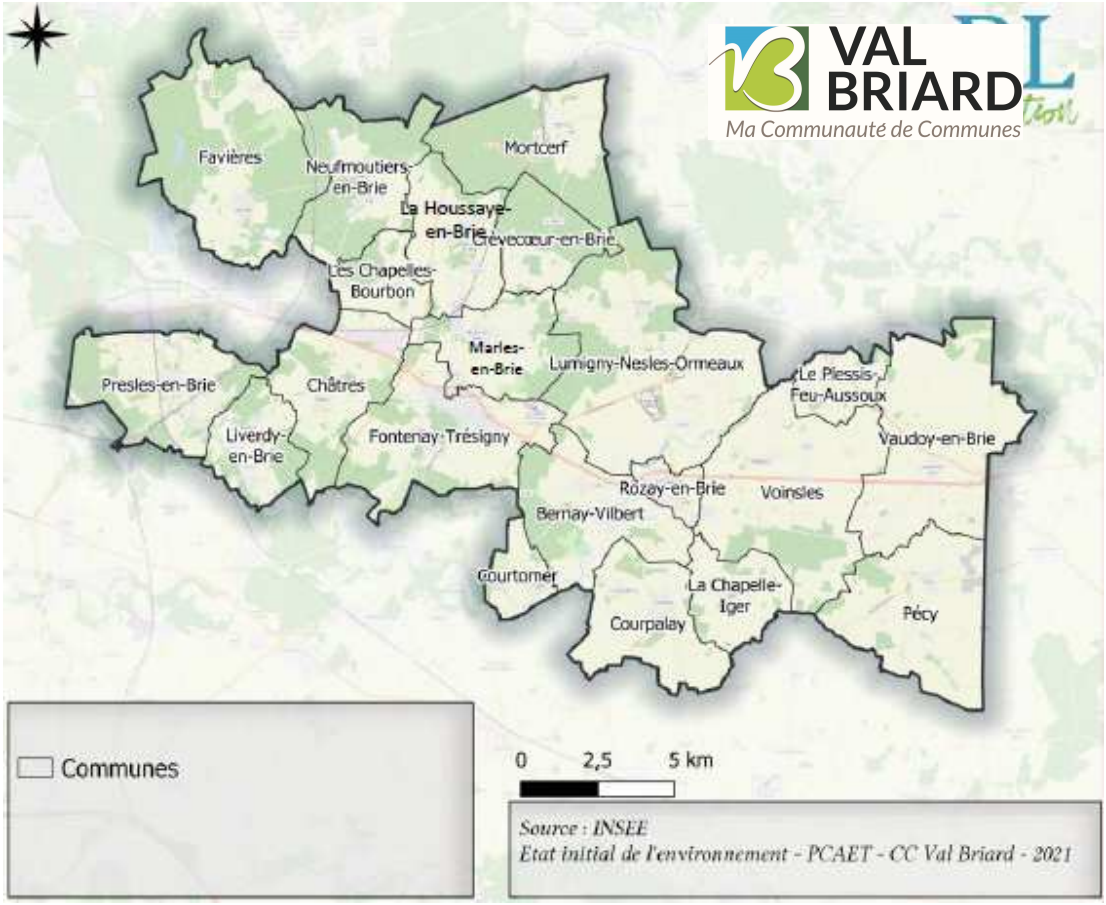

Le périmètre du PCAET du Val Briard couvre les 21 communes de la Communauté de Communes du Val Briard (CCVB) listées et localisées ci-dessus.

I.3. Démarche d'élaboration

En février 2019, la Présidente de la Communauté de Communes du Val Briard a transmis un courrier d'intention d'élaborer un PCAET, au Préfet de Seine-et-Marne.
En juin 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val Briard délibère sur les conditions de lancement et d'élaboration du PCAET.

Dans la phase de co-construction du diagnostic du PCAET, des ateliers thématiques réunissant les acteurs socio-économiques, la société civile et les citoyens du territoire ont été organisés de manière différenciée avec les entreprises, les associations, le grand public et les agriculteurs, mi-avril 2021.

Au cours de ces ateliers, ont été présentés les éléments de contexte règlementaire, avec le rappel des objectifs nationaux, ainsi que les premiers éléments structurant du diagnostic.
Dans le contexte sanitaire de la période, ces ateliers ont été organisés selon un format en visio conférence, et menés par le bureau d'études BL Evolution et l'animateur Etik Press, partenaire du PCAET du Val Briard.

Les principaux temps forts de la concertation et de l'élaboration du PCAET du Val Briard sont rappelés dans la frise ci-après :

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

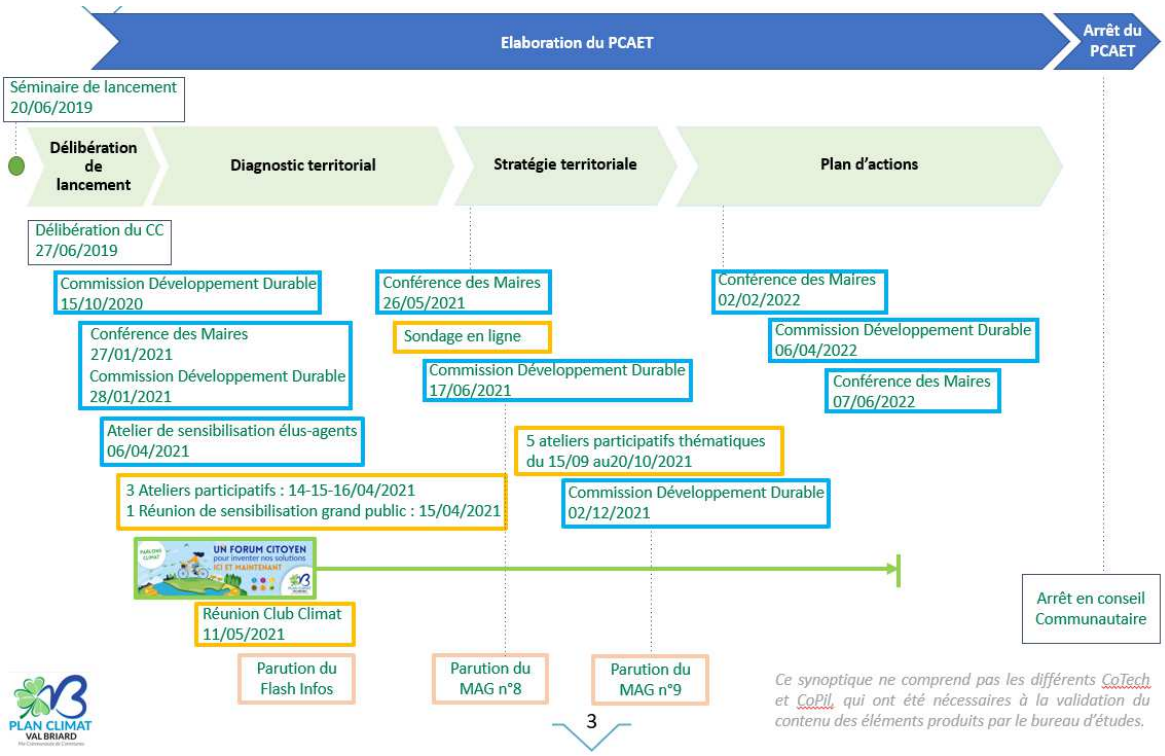

Une affiche « Parlons Climat », dédiée à la tenue de ces ateliers a largement été diffusée :

- Au siège de la Communauté de Communes (à Les Chapelles Bourbon)
- À la Maison des Services (à Rozay-en-Brie)
- Dans les mairies des 21 communes
- Sur les véhicules de services de la Communauté de Communes
- Sur les véhicules Proxibus
- Dans un article paru dans le journal « La République » le 12/04/2021
- Sur l'arrêt de bus de la Gare de Marles-en-Brie
- Sur les réseaux sociaux : sur le site internet www.valbriard.fr avec la diffusion des liens de connexions, ouverts à tous, pour accéder aux visio-conférences



Le 11/05/2021 : sensibilisation du grand public sous la forme d'une grande réunion du Club Climat. Dans le contexte sanitaire de la période, cette réunion s'est déroulée en ligne depuis un lien de connexion accessible à tous et diffusé sur les réseaux sociaux et sur le site internet de la Communauté de Communes.

Dans la phase de co-construction du plan d'actions du PCAET, des ateliers participatifs thématiques réunissant les acteurs socio-économiques, la société civile, les citoyens du territoire et les élus ont été organisés de manière différenciée selon les 5 thématiques du Plan d'Actions définies par les élus, de septembre à octobre 2021.
Au cours de ces ateliers, ont été présentés les conclusions du diagnostic, la stratégie envisagée et les objectifs à atteindre. Ces ateliers ont été organisés en présentiel, les mercredis soir, de 19h à 20h et animés par notre partenaire du PCAET du Val Briard. Ces ateliers ont permis à une soixantaine de personnes de pouvoir

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

échanger avec la collectivité et de recueillir leurs propositions d'actions concrètes, constituant un projet de programme de plus de 130 actions.

Dès la phase de diagnostic du PCAET, une plateforme collaborative a été mise en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes du Val Briard afin de recueillir les contributions des habitants et des acteurs du territoire.
19/04/2021 : Ouverture du « Forum Citoyen » en ligne accessible depuis : https://valbriard.fr/ Ce Forum est resté ouvert jusqu'à la phase de co-construction du programme d'actions.
Près de 70 personnes s'y sont inscrites et 285 contributions/échanges y ont été recensés.

Dans le cadre de la concertation sur l'élaboration de la stratégie du PCAET, un sondage a été proposé au sein du Club Climat depuis le site internet de la Communauté de Communes du Val Briard.
Les 71 réponses reçues ont permis de mettre en lumière les thématiques prioritaires plébiscitées par le Club Climat, pour l'élaboration de la stratégie du PCAET du Val Briard.

L'élaboration du PCAET du Val Briard, est un volet important des politiques environnementales de la Communauté de Communes. Pour accompagner l'EPCI dans l'élaboration de ce document stratégique, les élus ont été fortement mobilisés au travers :

- Des séminaires de sensibilisations,
  - Le 20/06/2019 : séminaire de lancement du PCAET, avec les maires, les élus, les syndicats et le personnel communautaire.
  - Le 06/04/2021 : atelier de sensibilisation aux agents et en élus (en visio-conférence)
- Des réunions d'information et de participation des élus, selon un format :
  - « Commission Développement Durable » :
    - Le 15/10/2020 : Rappel du contexte environnemental global et des obligations règlementaires en matière de Plan Climat
    - Le 28/01/2021 : Point d'étape sur l'avancement du PCAET
    - Le 17/06/2021 : Présentation de la synthèse du diagnostic du PCAET et des premières tendances stratégiques
    - Le 02/12/2021 : Actualités climatiques internationales (Rapport du GIEC) et point d'avancement du PCAET
    - Le 06/04/2022 : Présentation des fiches actions types et point sur les dernières étapes d'élaboration du PCAET

  Chacune de ces Commissions ont regroupé une moyenne de 12 participants (élus et agents).
- Conférence des Maires :
  - Le 27/01/2021 : Qu'est-ce qu'un Plan Climat et quel est le rôle de la CCVB ?
  - Le 26/05/2021 : Atelier de co-construction de la stratégie du PCAET
  - Le 02/02/2022 : Présentation du projet du Plan d'Actions du PCAET
  - Le 07/06/2022 : Programme d'actions du PCAET

  Chacune de ces Conférences des Maires ont regroupé une moyenne de 15 participants (élus et agents).

Entre 2019 et 2022, la Communauté de Communes du Val Briard a élaboré son PCAET à travers une démarche progressive et largement concertée. Après le lancement officiel en 2019, un diagnostic partagé a été co-construit en 2021 avec les acteurs locaux, les habitants et les élus, via des ateliers, un forum citoyen en ligne, un Club Climat et des actions de sensibilisation, majoritairement en visioconférence en raison du contexte sanitaire.
La phase de co-construction du plan d'actions s'est déroulée de février 2029 à avril 2023, avec l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial en conseil communautaire. Tout au long du processus, les élus ont été fortement mobilisés au sein de commissions, conférences des maires et séminaires, faisant du PCAET un pilier structurant de la politique environnementale du territoire.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

I.4. Mise en place de la gouvernance, de l'animation et du suivi du PCAET du Val Briard

Pour décliner la politique de la stratégie environnementale du territoire du Val Briard, au sein des services de la Communauté de Communes, le Président s'est doté d'une Vice-Présidente dédiée aux « politiques environnementales, cadre de vie et PCAET ».
Elue depuis juin 2020, elle a été à l'initiative de l'élaboration du PCAET du Val Briard, jusqu'à son approbation et sa mise en œuvre jusqu'en avril 2026.

Afin d'encadrer l'élaboration, le pilotage, la mise en œuvre, le suivi et l'animation du PCAET du Val Briard, la Communauté de Communes a recruté un agent en charge des missions « Développement Durable, PCAET et Mobilité », à temps plein, dès septembre 2020.

Dès l'approbation du PCAET du Val Briard en avril 2023, le suivi et l'animation du Plan Climat ont été organisés de la manière suivante :

- Deux Comités Techniques (COTECH) par an (en octobre et en juin) sur chaque Axe. Les personnes conviées à ces COTECH sont les porteurs et les partenaires des actions. Les élus (maires, adjoints ou conseillers), représentant les communes, se sont portés volontaires selon les thématiques abordées.
- Un Comité de Pilotage (COPIL) par an (en décembre) sur l'état d'avancement annuel du PCAET. Les personnes conviées à ces COPIL sont les porteurs et les partenaires des actions, ainsi que les Maires et les élus communautaires (Vice-Présidents et conseillers).

La gouvernance du PCAET du Val Briard repose sur un pilotage politique dédié, assuré par une Vice-Présidente en charge des politiques environnementales, et sur un agent à temps plein recruté dès 2020 pour coordonner sa mise en œuvre. Depuis son approbation en 2023, le suivi et l'animation s'organisent autour de comités techniques semestriels par axe et d'un comité de pilotage annuel réunissant élus, porteurs et partenaires des actions.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

II. RAPPEL DE LA STRATEGIE DU PCAET DU VAL BRIARD

II.1 Trajectoires initiales et articulation nationale

Les trajectoires présentées ci-après figurent dans la stratégie du PCAET du Val Briard, approuvé en avril 2023. Elles sont la traduction graphique des choix faits durant les ateliers d'élaboration par les élus.

Sans la mise en œuvre du PCAET, la trajectoire des consommations d'énergie finale du territoire, devrait croitre de 1% à l'horizon 2030. La stratégie souhaitée par le PCAET du Val Briard, vise à réduire de 30% les consommations d'énergie à l'horizon 2030, soit une trajectoire médiane entre les objectifs régionaux de 2018 et les objectifs règlementaires nationaux.

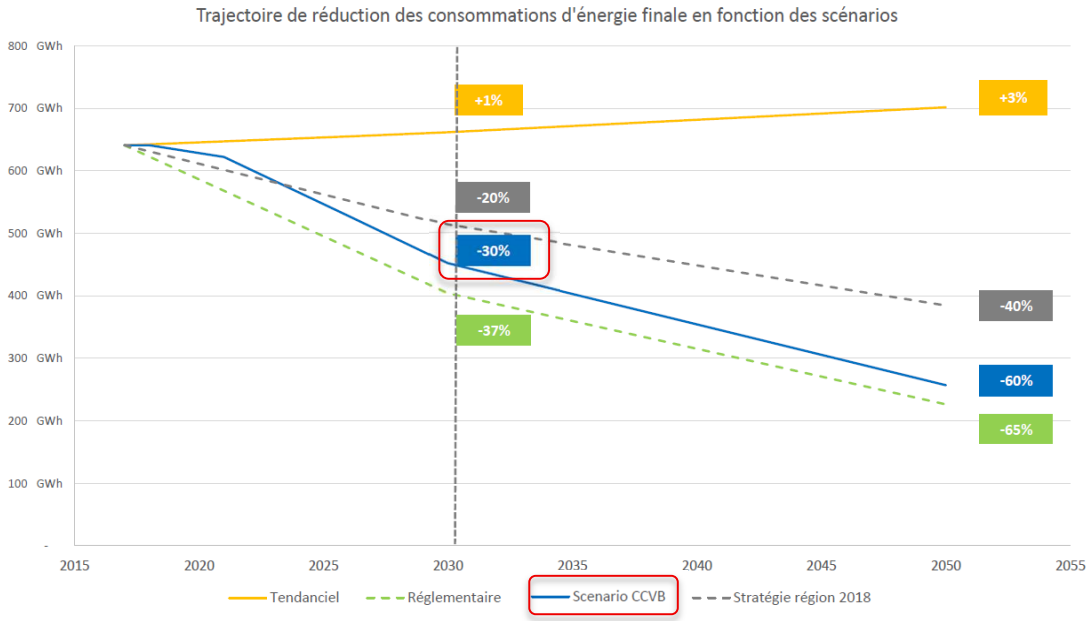

Sans la mise en œuvre du PCAET, la trajectoire des émissions de gaz à effet de serre du territoire, devrait stagner à 140 000 tonnes de CO^2/an jusqu'en 2030. La stratégie souhaitée par le PCAET du Val Briard, vise à réduire de 41% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, soit une trajectoire plus ambitieuse que les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

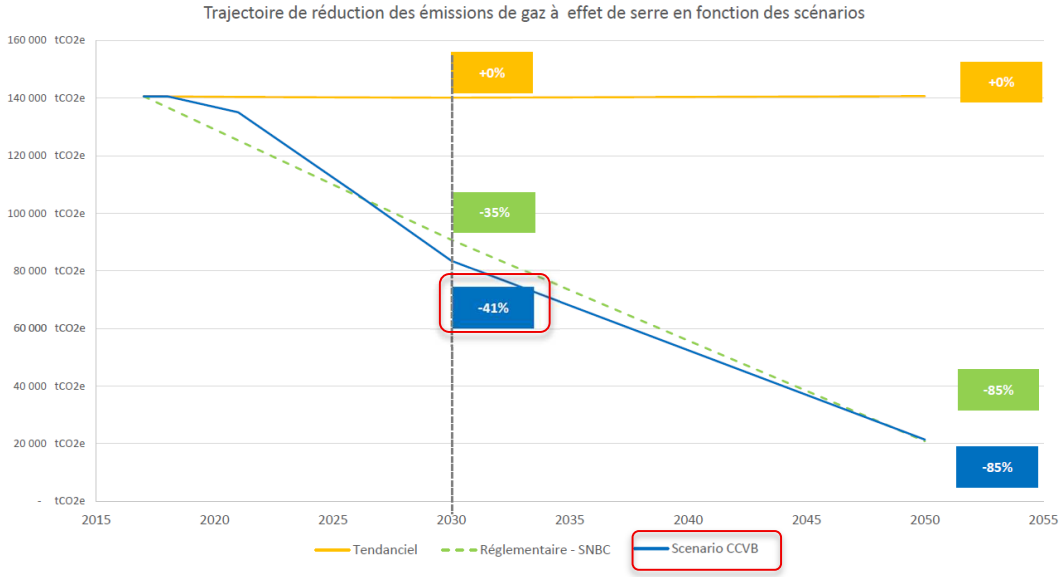

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Les trajectoires du PCAET du Val Briard, définies lors des ateliers avec les élus et approuvées en 2023, traduisent des choix plus ambitieux que les scénarios tendanciels. Là où les consommations d'énergie et les émissions de GES augmenteraient ou stagneraient sans action, le PCAET vise une baisse de 30 % des consommations et de 41 % des émissions d'ici 2030, en cohérence renforcée avec les objectifs nationaux.

II.2 Déclinaison de la stratégie sur le territoire du Val Briard

Les caractéristiques du territoire ont permis d'identifier les principaux enjeux du PCAET, tels que :

- Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par les aménagements et constructions prévus dans le cadre du PCAET.
- Ne pas aggraver les pressions sur la ressource en eau, en termes quantitatifs et qualitatifs.
- Préserver les paysages urbains et le patrimoine bâti lors d'opérations sur les constructions existantes (rénovation thermique, équipements de production d'énergie, etc.).
- Éviter que l'implantation de nouveaux bâtiments ou infrastructures prévus par le PCAET ne réduise la fonctionnalité des continuités écologiques du territoire ou n'empêche la restauration de celles qui sont dégradées.
- Encourager les évolutions des activités agricoles et sylvicoles conciliant à la fois l'adaptation au changement climatique et le renforcement des Trames Vertes et Bleues (TVB), la recréation d'habitats favorables à la biodiversité, une meilleure résilience des écosystèmes.
- Miser sur l'ingénierie écologique et les solutions fondées sur la nature pour répondre aux problématiques liées au climat (risques d'inondation, de sécheresse, de vagues de chaleur…).
- Intégrer la gestion des déchets à la stratégie du PCAET, en particulier la réduction à la source.

C'est ainsi que la **stratégie du Plan Climat du Val Briard** s'est déclinée selon les axes suivants :

- Bâti et habitat : La rénovation énergétique - une priorité du territoire.
- Mobilité : Moins de déplacements et plus d'alternatives à la voiture et aux énergies fossiles.
- Economie locale et déchets : Un tissu économique local engagé dans un développement durable.
- Agriculture et alimentation : Un secteur agricole accompagné dans sa transition.
- Production d'énergie renouvelable :
  - 75 GWh d'énergie renouvelable produite sur le territoire à l'horizon 2030.
  - 125 GWh d'énergie renouvelable produite sur le territoire à l'horizon 2050.
- Préservation des espaces et ressources naturelles : Le patrimoine naturel est préservé et valorisé sur l'ensemble du territoire.
- Exemplarité des collectivités (Intercommunalité et communes) : Des acteurs publics exemplaires.
- Culture commune et mobilisation des acteurs : Un secteur agricole accompagné dans sa transition.
- Consommations d'énergie : - 20% à l'horizon 2030.

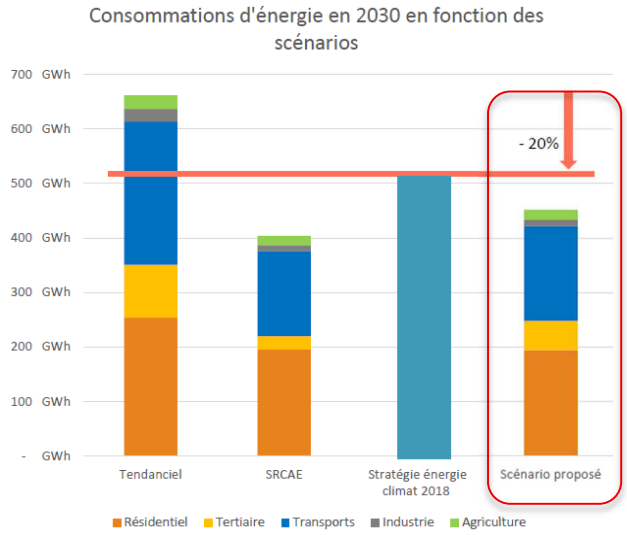

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

- Emissions de gaz à effets de serre : -35% à l'horizon 2030.

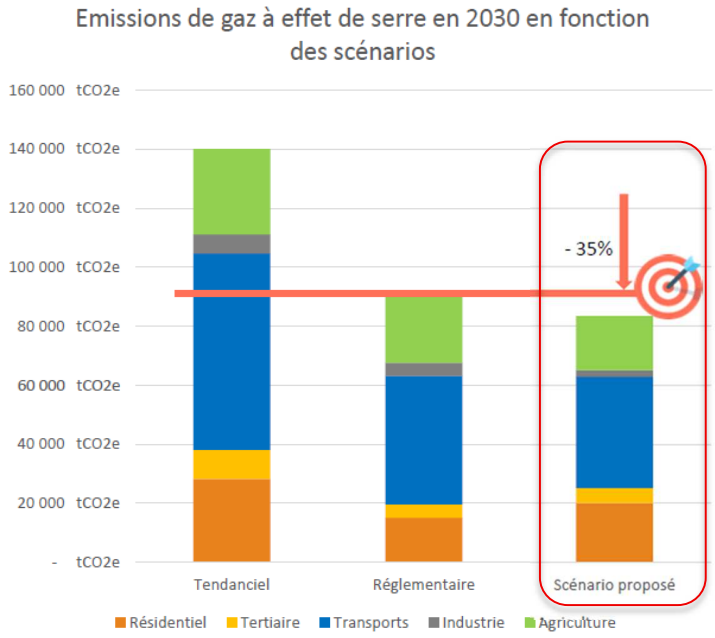

La stratégie du PCAET du Val Briard s'appuie sur la préservation des ressources naturelles, de la biodiversité et des paysages, tout en accompagnant les transitions énergétique, agricole et économique du territoire. Elle se décline en axes opérationnels (bâti, mobilités, énergies renouvelables, agriculture, déchets, exemplarité publique) visant notamment une baisse de 20 % des consommations d'énergie et de 35 % des émissions de GES d'ici 2030.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

III. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PCAET DU VAL BRIARD

Suite à la définition de la stratégie précédemment présentée, les principaux objectifs du PCAET du Val Briard sont :

- **La réduction des consommations énergétiques,**
- **Le développement des énergies renouvelables,**
- **La diminution des émissions des gaz à effet de serre,**
- **La préservation des sols et de la biomasse** pour atténuer le changement climatique,
- **L'amélioration de la qualité de l'air** pour préserver la santé humaine,
- **La réduction des vulnérabilités et des risques** pour adapter le territoire au changement climatique.

Ces objectifs environnementaux (à l'horizon 2029) sont déclinés dans le plan climat, selon les 5 axes thématiques suivants :

Axe 1 : Bâti et aménagement :

- **Moins 9 000 t équivalent CO2 (-28%) d'émission de Gaz à Effet de Serre,** dans le secteur résidentiel
- **Moins 46 GWh (-18%) de consommation d'énergie** du secteur résidentiel
- **2 100 logements individuels rénovés (24%)** soit 350 logements par an
- **5 800 foyers sensibilisés (60%)** aux mesures de sobriété énergétique

Axe 2 : Mobilité :

- **Moins 19 000 t équivalent CO2 (-31%) d'émission de Gaz à Effet de Serre,** dans le secteur routier
- **Moins 58 GWh (-23%) de consommation d'énergie** du transport routier

Axe 3 : Agriculture et biodiversité :

- **Moins 6 032 t équivalent CO2 (-31%) d'émission de Gaz à Effet de Serre,** dans le secteur agricole
- **Moins 4 GWh de consommation d'énergie** du secteur agricole

Axe 4 : Economie Locale et Déchets :

- **Moins 2 600 t équivalent CO2 (-40%) d'émission de Gaz à Effet de Serre,** dans le secteur industriel
- **Moins 7 GWh (-31%) de consommation d'énergie** du secteur industriel
- **Moins 2 500 t équivalent CO2 (-40%) d'émission de Gaz à Effet de Serre,** dans le secteur tertiaire
- **Moins 14 GWh (-17%) de consommation d'énergie** du secteur tertiaire

Axe 5 : Energies renouvelables :

- **Plus 9 GWh/an de production solaire photovoltaïque**

Le PCAET du Val Briard vise à réduire les consommations d'énergie, développer les énergies renouvelables, diminuer les émissions de gaz à effet de serre et renforcer l'adaptation du territoire au changement climatique. À l'horizon 2029, ces objectifs se déclinent en actions concrètes sur le bâti, la mobilité, l'agriculture, l'économie locale, les déchets et la production d'énergies renouvelables, avec des cibles chiffrées de réduction et de transition.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

IV. LE PLAN D'ACTIONS DU PCAET DU VAL BRIARD

Le plan d'action du PCAET du Val Briard résulte de la définition des objectifs précédemment présentés, dans le chapitre ci-dessus.

IV.1 Méthodologie du suivi du plan d'actions

Afin de suivre annuellement l'état d'avancement des actions, la Communauté de Communes du Val Briard utilise un tableau Excel, qui a été réalisé spécifiquement par le bureau d'études BL Evolution. Ce tableau comporte des indicateurs, remplis chaque année par l'agent en charge du pilotage et de l'animation du PCAET du Val Briard.

Chaque fiche Action comporte :

- un descriptif de l'action,
- des porteurs,
- des partenaires,
- des indicateurs, qui permettent de quantifier, l'objectif à atteindre à l'horizon 2029.

Exemple de fiche Action

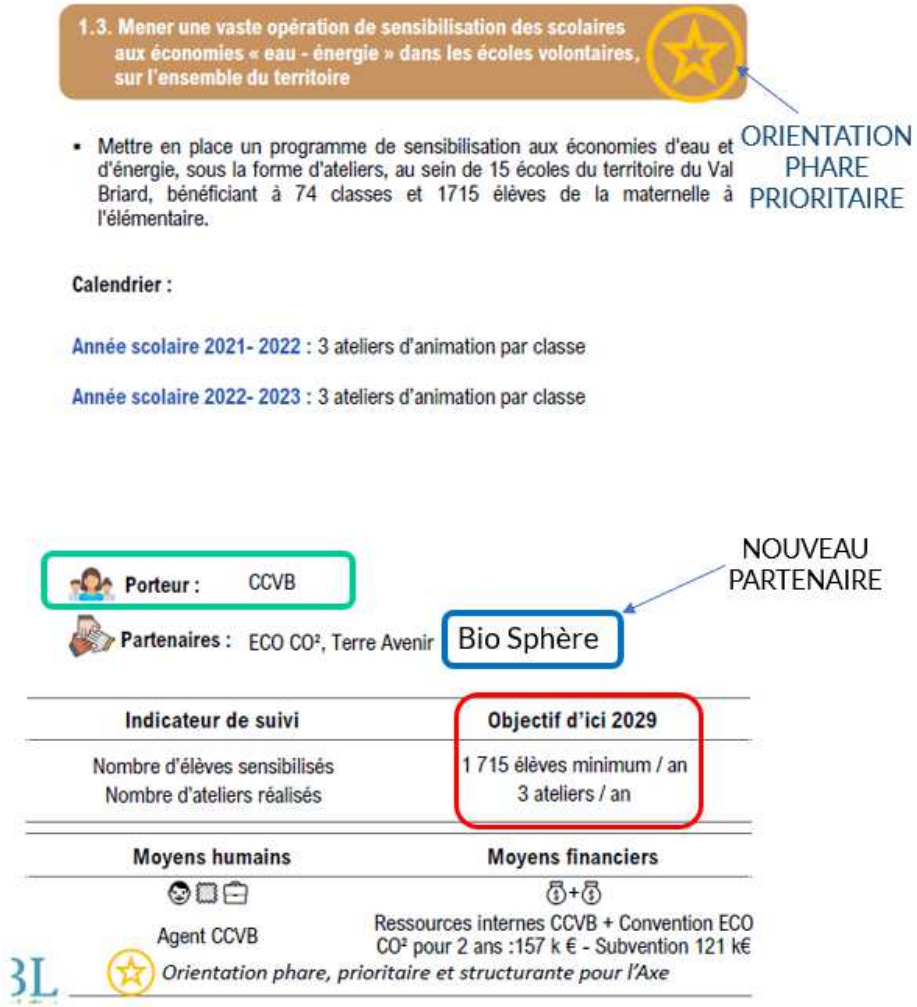

Des nouveaux porteurs ou des nouveaux partenaires, non identifiés lors de l'élaboration du PCAET, ont pu être ajoutés au fil des COTECH, à la suite de la contractualisation avec un nouveau prestataire, par exemple, ou la demande d'une commune.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Lors des COTECH et du COPIL annuels, chaque fiche Action est présentée selon :

- son niveau d'avancement (avec un pourcentage de réalisation),
- le respect du calendrier prévisionnel,
- les données connues à ce jour pour l'atteinte des indicateurs.

Exemple de fiche de suivi et d'évaluation

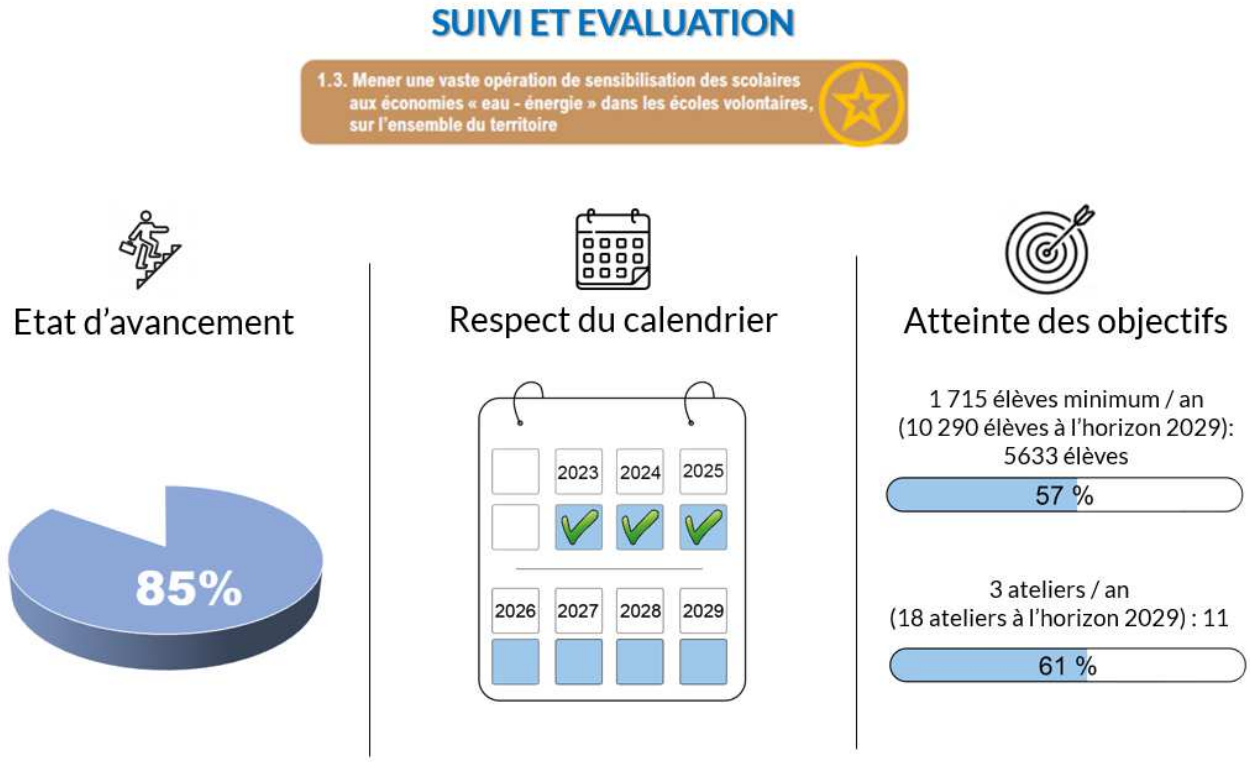

Le suivi du plan d'actions du PCAET du Val Briard repose sur un tableau de bord Excel, conçu par le bureau d'études BL Evolution et renseigné annuellement par l'agent en charge du PCAET. Chaque action fait l'objet d'un suivi détaillé (avancement, calendrier, indicateurs, porteurs et partenaires), présenté et actualisé lors des comités techniques et du comité de pilotage.

IV. 2 Synthèse quantitative du suivi du plan d'actions

Le Plan d'Action du PCAET du Val Briard est composé de 41 fiches Action, déclinées selon 5 axes thématiques.

A la lecture des graphiques ci-après, nous pouvons constater que tous les axes thématiques du Plan Climat ont été abordés. Nous observons également un état d'avancement un peu supérieur sur la thématique « Mobilité » et un état un peu plus en retard sur la thématique « Agriculture-Biodiversité ».

Sur la totalité des 41 fiches Action :

- **2 fiches Action sont terminées.** Elles concernent l'Axe Bâti-Aménagement (1.4. Réaliser une thermographie aérienne sur l'ensemble du territoire) et l'Axe Mobilité (4.1 Elaboration d'un Plan Local de Mobilité (PLM) sur l'ensemble du territoire CCVB qui a été approuvé le 25/01/2024 par le Conseil Communautaire.
- **31 fiches Action sont en cours.**
- **5 fiches Action sont en démarrage.**

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Graphique de synthèse sur l'état d'avancement du PCAET, par Axe thématique depuis 2023

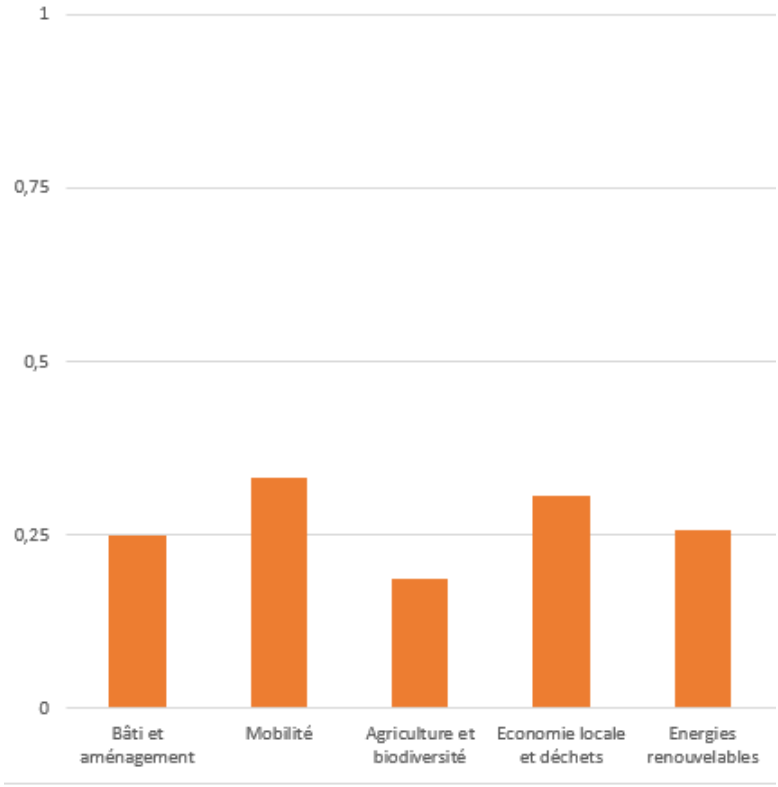

Une action non démarrée est notée 0, en démarrage 0,25, en cours 0,5, en finalisation 0,75 et terminée 1.

Graphique de synthèse sur l'état d'avancement des actions du PCAET, par année depuis 2023

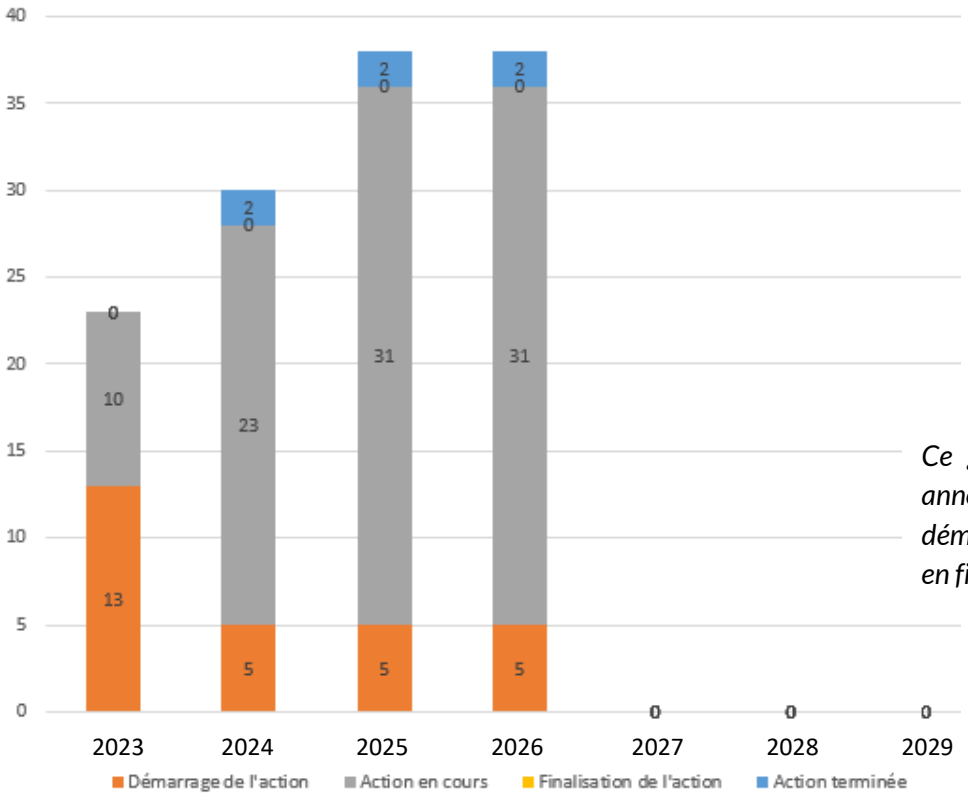

Ce graphique compte, année par année, le nombre d'actions non démarrées, en démarrage, en cours, en finalisation et terminées.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Seules **3 fiches Action ne sont pas encore lancées.** Elles sont chacune classées dans les thématiques suivantes :

- Bâti-Aménagement (1.2. Travailler avec les entreprises locales pouvant intervenir dans la rénovation du bâti)
- Economie Locale-Déchets (16.2. Développer l'économie circulaire et l'écologie industrielle)
- Energies Renouvelables (22.3. Soutenir fortement le recours à la géothermie, sur le territoire).

Depuis son approbation, en avril 2023, le budget engagé, par la Communauté de Communes du Val Briard, pour la mise en œuvre du PCAET du Val Briard, est détaillé, par axe thématique, dans le tableau ci-dessous :

Dépenses						
Catégorie	**2023**		**2024**		**2025**		**TOTAL**
Axe 1 Bâti-Aménagement	(1.1) (1.3) (1.5)	20 500 € 78 500 € 4 300 €	(1.1) (1.3) (1.5)	46 330 € 25 810 € 4 300 €	(1.1) (1.3) (1.5)	50 000 € 4 500 € 9 900 €	**244 140 €**
Total		***103 300 €***		***76 440 €***		***64 400 €***	
Axe 2 Mobilité	(4.1)	32 280 €	(4.1) (9.1)	8 220 € 3 500 €	(9.1) (16.1)	3 500 € 17 675 €	**65 175 €**
Total		***32 280 €***		***11 720 €***		***21 175 €***	
Axe 3 Agriculture Biodiversité		0 €		0 €		0 €	**0 €**
Total		***0 €***		***0 €***		***0 €***	
Axe 4 Economie Locale Déchets	(18.1)	2 520 €	(18.1)	2 520 €	(18.1)	2 520 €	**7 560 €**
Total		***2 520 €***		***2 520 €***		***2 520 €***	
Axe 5 Energies renouvelables		0 €		0 €		0 €	**0 €**
Total		***0 €***		***0 €***		***0 €***	
Elaboration et pilotage du PCAET (*)		1 500 € 53 800 €		53 800 €		53 800 €	**162 900 €**
Total		***55 300 €***		***53 800 €***		***53 800 €***	
TOTAL DES DEPENSES ANNUELLES		**193 400 €**		**144 480 €**		**141 895 €**	
TOTAL DES DEPENSES DE 2023 A 2025							**479 775 €**

(*) Les coûts financier indiqués ici, prennent en compte, le coût du bureau d'études en charge de l'élaboration du PCAET, ainsi que le coût du temps agent en charge du pilotage et de l'animation du PCAET du Val Briard. Son temps est réparti de la manière suivante : 2/3 pour le PCAET et 1/3 pour les autres missions destinées à la Mobilité (en dehors de celles du Plan Climat).

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Les dépenses des communes porteuses de certaines actions, ne peuvent pas être quantifiées à ce jour.

Recettes (*)				
Catégorie	**2023**	**2024**	**2025**	**TOTAL**
Axe 1 Bâti-Aménagement	70 750 €	31 375 €	25 000 €	**127 125 €**
Axe 2 Mobilité	11 075 €	0 €	0 €	**11 075 €**
Axe 3 Agriculture Biodiversité	0 €	0 €	0 €	**0 €**
Axe 4 Economie Locale Déchets	0 €	0 €	0 €	**0 €**
Axe 5 Energies renouvelables	0 €	0 €	0 €	**0 €**
TOTAL DES RECETTES ANNUELLES	**81 825 €**	**31 375 €**	**25 000 €**	
			TOTAL DES RECETTES	**138 200 €**

(*) Les recettes indiquées dans ce tableau correspondent aux recettes du fond SARE, des subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et des subventions d'Ile-de-France Mobilité (IDFM).

Le PCAET du Val Briard couvre l'ensemble des 5 axes thématiques, avec un avancement global satisfaisant : 38 actions sur 41 sont engagées, dont 2 déjà finalisées, et une dynamique plus avancée sur la mobilité que sur l'agriculture-biodiversité.
De 2023 à 2025, près de 480 000 € ont été mobilisés pour sa mise en œuvre, principalement sur le bâti-aménagement et le pilotage du PCAET, avec 138 000 € de recettes issues de subventions, hors dépenses portées directement par les communes, les syndicats et autres porteurs des actions.
Chaque année, les coûts portés par la Communauté de Communes du Val Briard, pour la mise en œuvre du Plan Climat sont d'environ 110 000 € (après déduction des aides et subventions).

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

V. PRESENTATION DES RESULTATS OBSERVES PAR THEMATIQUE

Pour rappel, les résultats du plan d'actions du PCAET doivent être observés au regard des objectifs nationaux en matière de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serres, de production d'énergies renouvelables et de la qualité de l'air.

V. 1 Consommations d'énergie

Sources : Les données utilisées pour observer l'évolution des consommations d'énergie par secteur, sur l'ensemble du Val Briard, proviennent de l'Institut Paris Région, depuis la plate-forme CARTOVIZ (https://cartoviz2.institutparisregion.fr/?id_appli=atlasbilan&map=@2.589581044084189,48.6795846138662,3z) Les dernières données accessibles datent de 2022 et peuvent ainsi être comparées à celles de 2018 qui ont servi de référence dans le PCAET du Val Briard.

Avec un total de 492 GWh de consommation d'énergie, sur l'ensemble du Val Briard en 2022, nous observons une diminution très importante de 150 GWh d'énergie globale consommées par rapport à 2018, soit une baisse de 23.3 %.

	Secteurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Consommation réelle (GWh)	Résidentiel	257	257	211			172			
	Tertiaire	80	81	102			95			
	Transports	256	257	214			172			
	Industrie	23	23	26			29			
	Agriculture	25	25	25			23			
	Total	641	642	578			492			
Objectifs PCAET (GWh)	Résidentiel	257	257	255	252	250	243	236	229	221
	Tertiaire	80	80	79	78	78	75	73	70	68
	Transports	256	256	253	251	248	240	232	223	215
	Industrie	23	23	23	22	22	21	21	20	19
	Agriculture	25	25	25	24	24	23	23	22	21
	Total	641	641	635	628	622	602	583	564	545

Le graphique suivant met en évidence que la trajectoire de la consommation réelle d'énergie de l'ensemble du Val Briard est bien plus basse que la trajectoire objectivée dans le Plan Climat à l'horizon 2029.

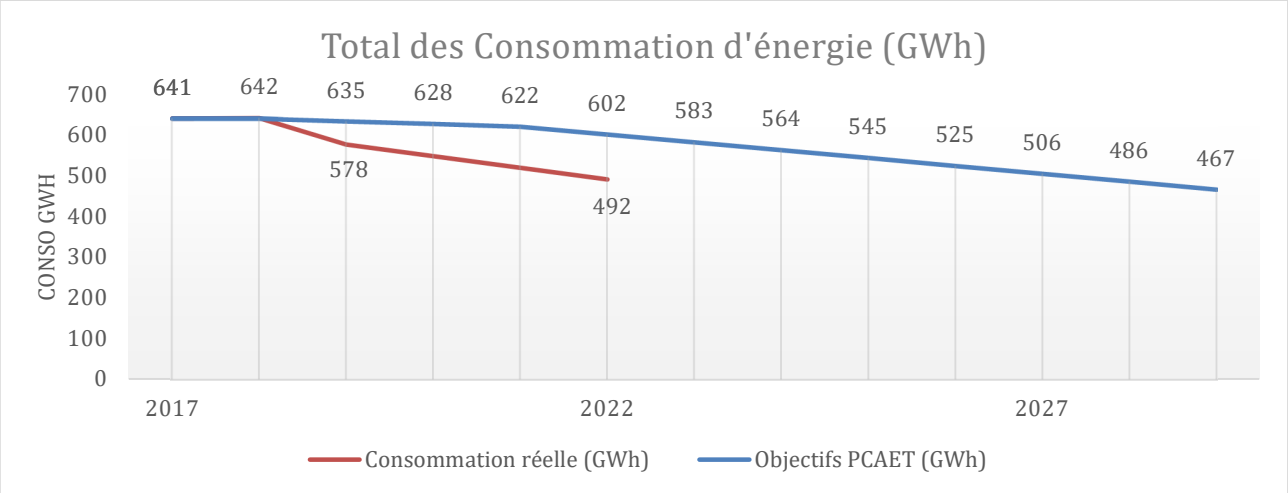

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Dans le secteur résidentiel, l'objectif global de réduction de 46 GWh de consommation d'énergie est largement dépassé, puisque nous observons une diminution de 85 GWh, dès 2022.

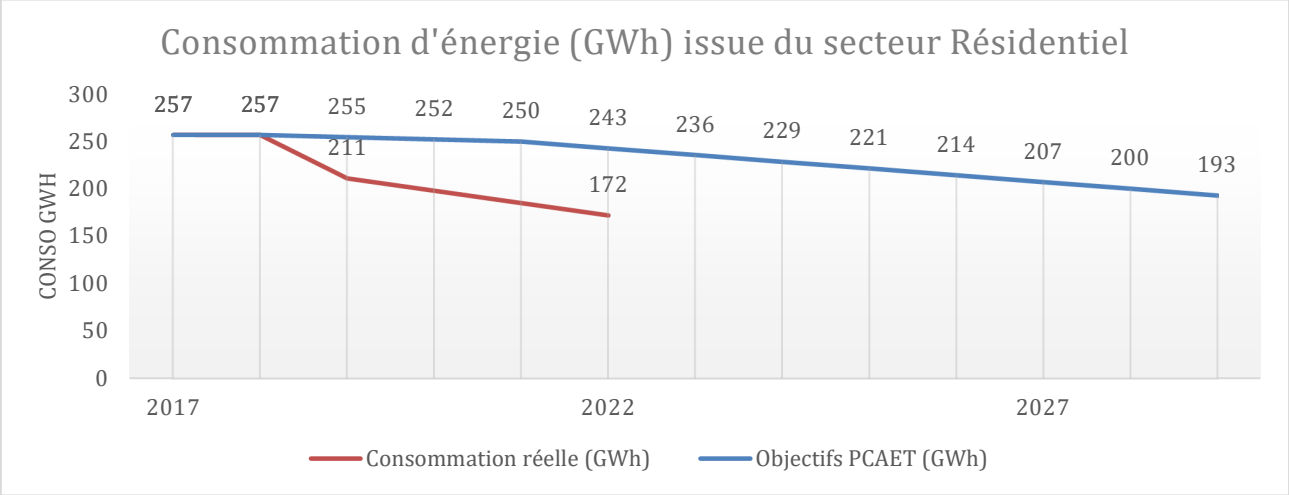

Ainsi, l'objectif de réduction d'au moins 18% des consommations énergétiques au sein du secteur résidentiel, inscrit dans l'Axe 1 « Bâti-Aménagement » est atteint à 100%.

Dans le transport routier, l'objectif global de la réduction de 58 GWh de consommation d'énergie est largement dépassé, puisque nous observons une diminution de 85 GWh, dès 2022.

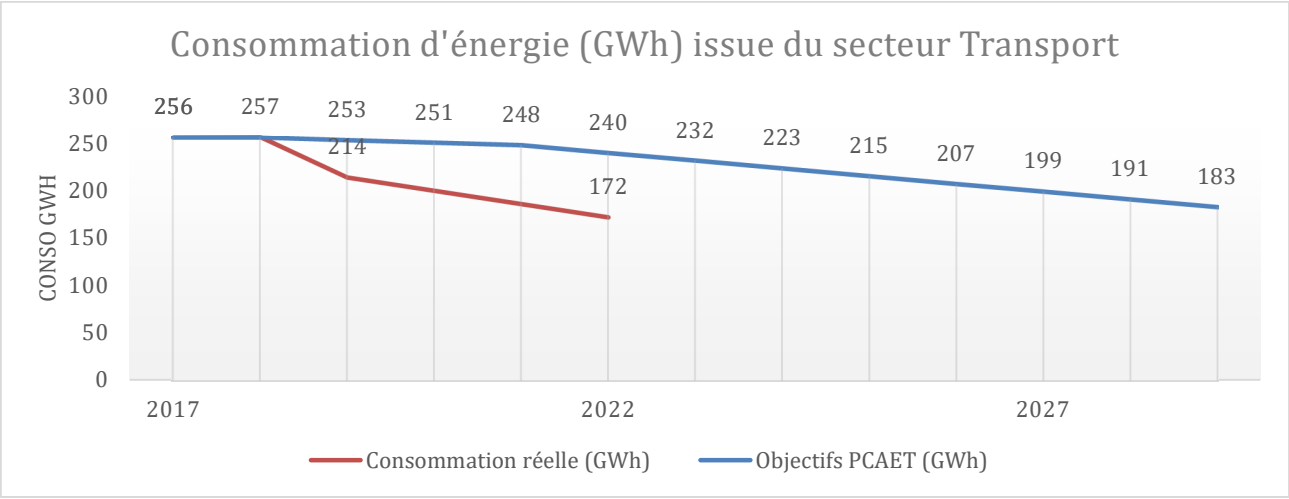

Ainsi, l'objectif de réduction d'au moins 23% des consommations énergétiques au sein du transport routier, inscrit dans l'Axe 2 « Mobilité » est atteint à 100%.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Dans le secteur agricole, l'objectif global de la réduction de 4 GWh de consommation d'énergie est à moitié atteint, puisque nous observons une diminution de 2 GWh, dès 2022.

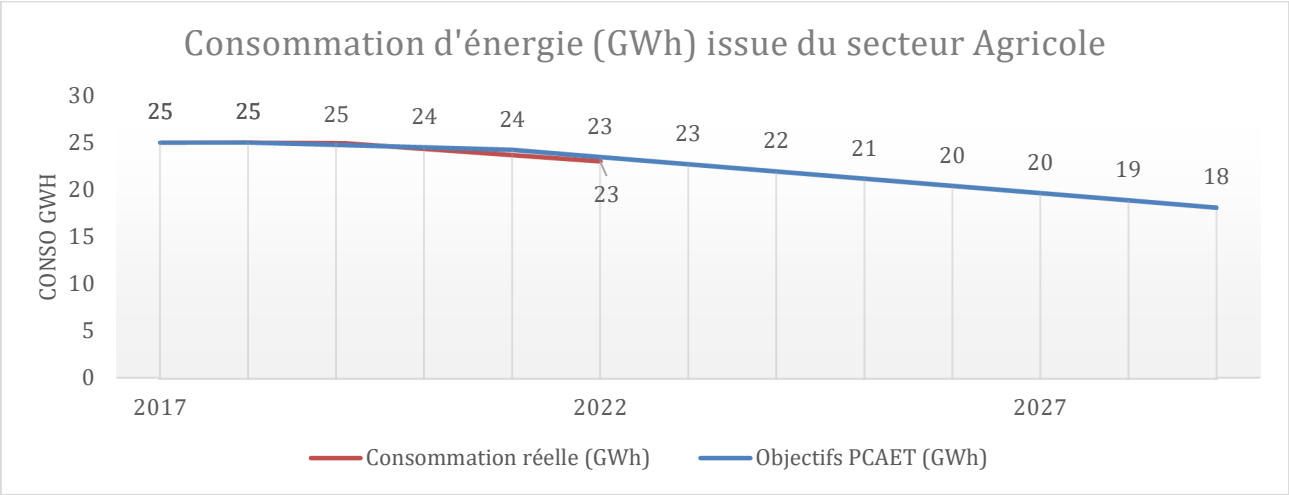

Ainsi, la courbe de réduction des consommations énergétiques au sein du secteur agricole, inscrit dans l'Axe 3 « Agriculture-biodiversité » suit bien l'objectif du PCAET à l'horizon 2029.

Dans le secteur tertiaire, l'objectif global de la réduction de 17 GWh de consommation d'énergie n'est pas du tout atteint, puisque nous observons, au contraire une augmentation de 14 GWh, en 2022.

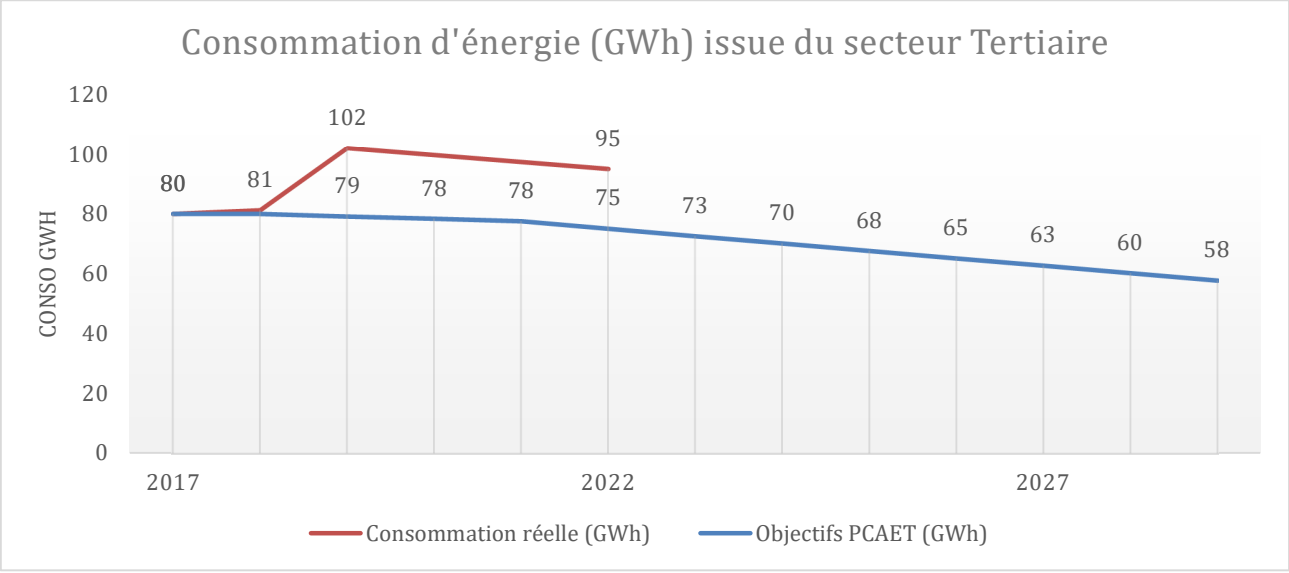

Ainsi, l'objectif de réduction d'au moins 17 GWh des consommations énergétiques au sein du secteur tertiaire sera d'autant plus difficile à atteindre à l'horizon 2029, puisque la courbe des consommations énergétiques ayant augmentée, nous observons un retard de réduction de 20 GWh dès 2022.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Dans le secteur industriel, l'objectif global de la réduction de 7 GWh de consommation d'énergie n'est pas du tout atteint, puisque nous observons, au contraire une augmentation de 6 GWh, en 2022.

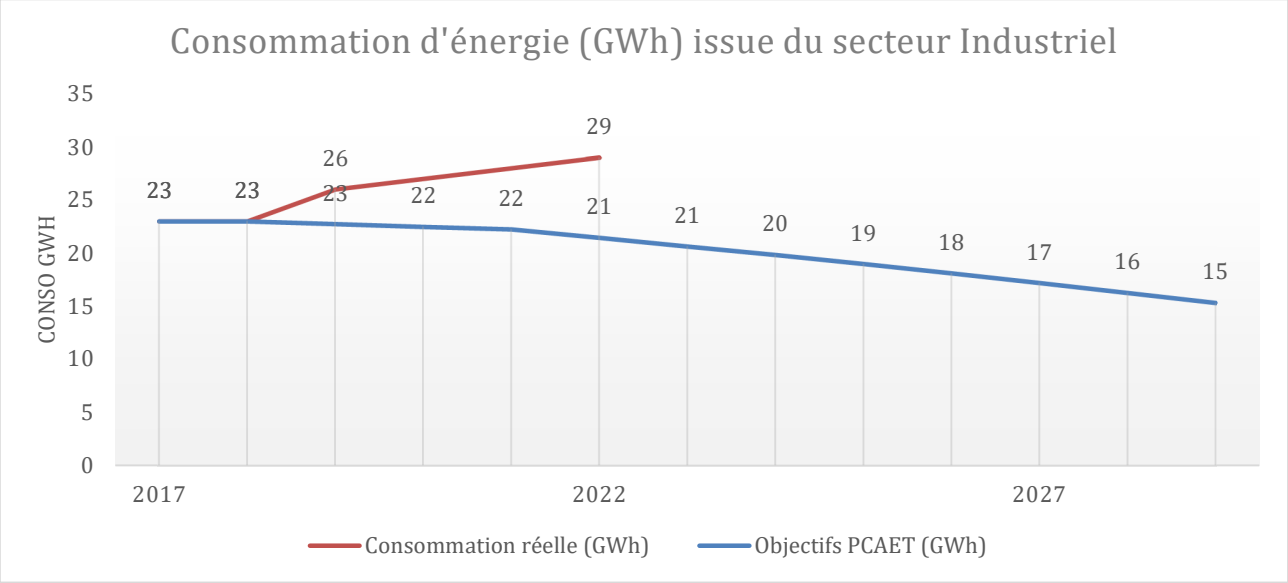

Ainsi, l'objectif de réduction d'au moins 7 GWh des consommations énergétiques au sein du secteur industriel sera d'autant plus difficile à atteindre à l'horizon 2029, puisque la courbe des consommations énergétiques ayant augmentée, nous observons un retard de réduction de 8 GWh dès 2022.

V. 2 Émissions de GES

Sources : Les données utilisées pour observer l'évolution des émissions de gaz à effet de serre par secteur, sur l'ensemble du Val Briard, proviennent d'Air-Parif. Les dernières données accessibles datent de 2022 et peuvent ainsi être comparées à celles de 2019 qui ont servi de référence dans le PCAET du Val Briard.

	Secteurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Emissions réelles (tCO2e)	Résidentiel	32 200	31 878	24 420			19 410	
	Tertiaire	9 600	9 619	13 630			12 400	
	Transports	63 300	63 553	51 050			46 200	
	Industrie	6 600	6 587	4 810			4 920	
	Agriculture			52 990			40 900	
	Total	111 700	111 637	146 900			131 000	
Objectifs PCAET (tCO2e)	Résidentiel	32 200	32 200	31 715	31 230	30 745	29 287	27 830
	Tertiaire	9 600	9 600	9 449	9 298	9 146	8 693	8 239
	Transports	63 300	63 300	62 409	61 519	60 628	57 956	55 284
	Industrie	6 600	6 600	6 523	6 445	6 368	6 065	5 762
	Agriculture			52 460	51 935	51 416	50 901	48 035
	Total	111 700	111 700	162 556	160 426	158 303	152 901	145 149

Avec un total de 131 000 Tonnes d'émissions de CO^2, sur l'ensemble du Val Briard en 2022, nous observons une diminution de 15 900 Tonnes par rapport à 2019, soit une baisse de 10.8 %.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Le graphique suivant met en évidence que la trajectoire des émissions de CO^2 sur l'ensemble des activités du Val Briard est bien plus basse que la trajectoire objectivée dans le Plan Climat à l'horizon 2029.

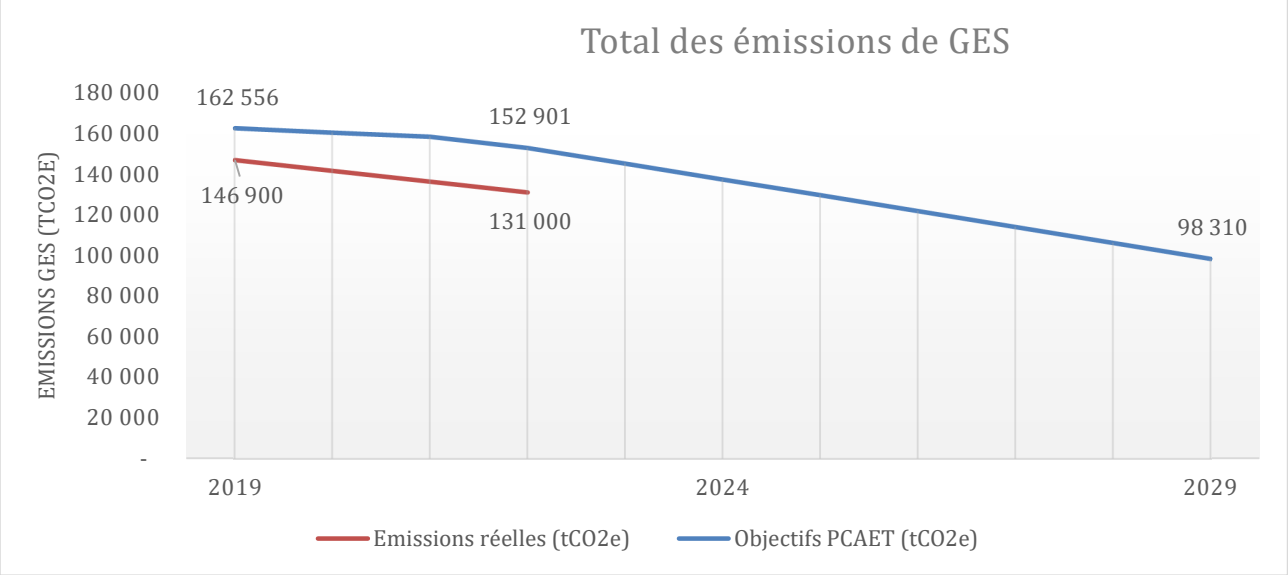

Dans le secteur résidentiel, l'objectif de réduction des émissions de CO^2 est largement dépassée, puisque nous observons une diminution de 9 877 tonnes de CO^2, dès 2022.

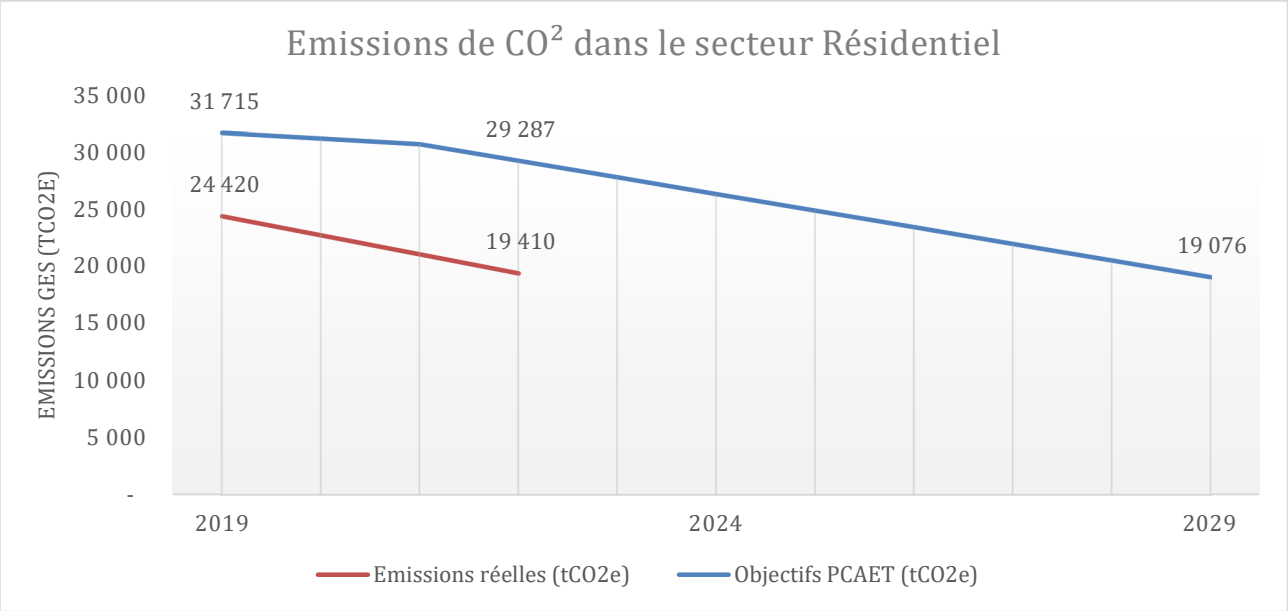

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Dans le secteur tertiaire, l'objectif de réduction des émissions de CO^2 n'est pas atteint, même avec une, diminution de 3 707 tonnes de CO^2 en 2022.

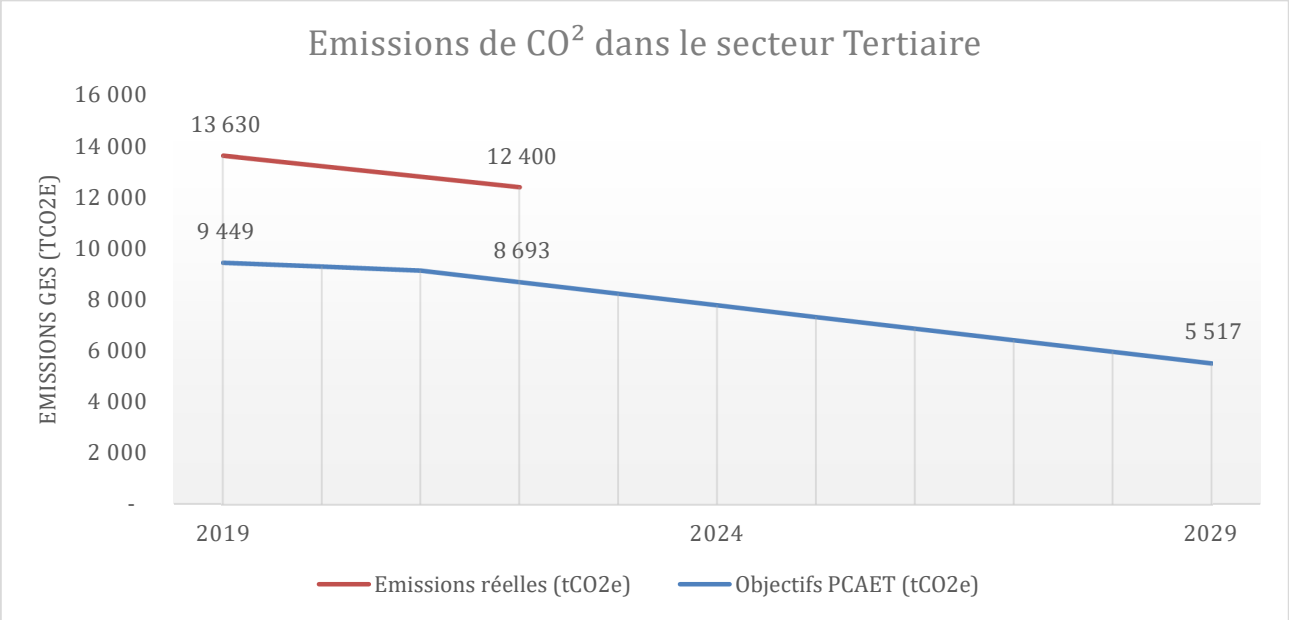

Dans le transport, l'objectif de réduction des émissions de CO^2 est largement dépassée, puisque nous observons une diminution de 11 756 tonnes de CO^2, dès 2022.

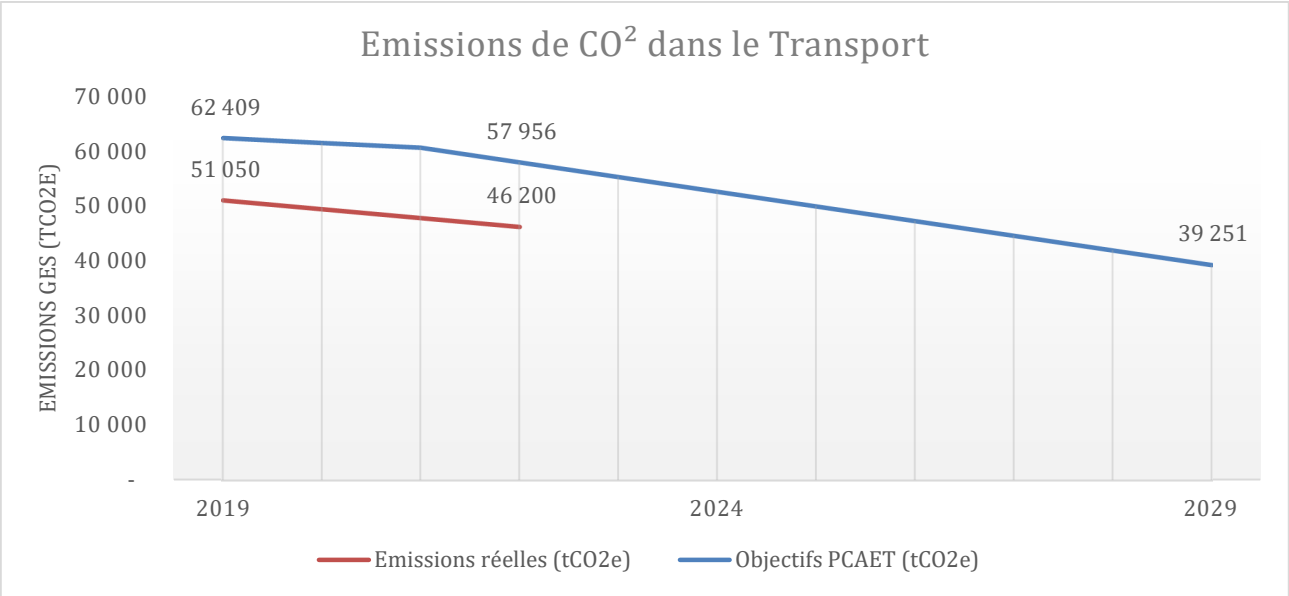

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Dans le secteur industriel, l'objectif de réduction des émissions de CO^2 n'est pas atteint, puisque nous observons une augmentation de 110 tonnes de CO^2, dès 2022.

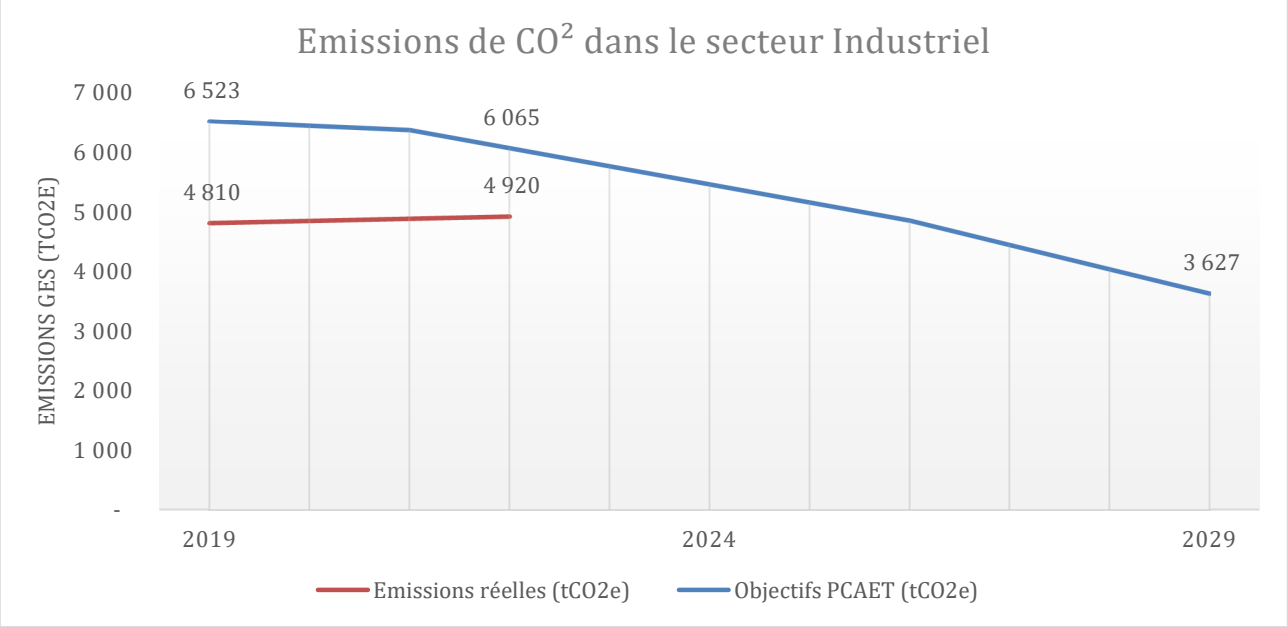

Dans le secteur agricole, l'objectif de réduction des émissions de CO^2 est largement dépassée, puisque nous observons une diminution de 10 001 tonnes de CO^2, dès 2022.

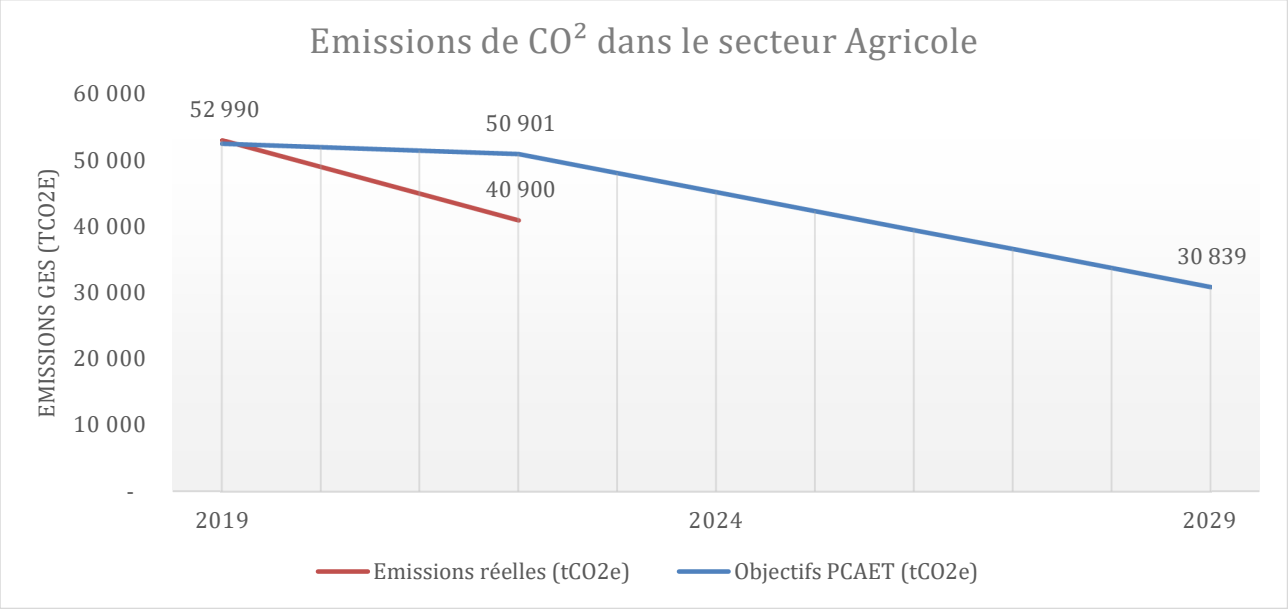

V.3 Production d'énergies renouvelables

Sources : Les données utilisées pour observer l'évolution de la production d'énergies renouvelables, sur l'ensemble du Val Briard, proviennent de https://observatoire.enedis.fr/epci/cc-val-briard-77#nav-thematique-

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

consommation et https://odre.opendatasoft.com/pages/observatoire-biomethane-v2/vision-nationale-des-projets-inscrits-dans-le-registre#implantation-des-sites

2023 est l'année de référence qui a servi à l'élaboration du PCAET du Val Briard. L'évolution de ces données est ici analysée, par rapport aux nouvelles données disponibles, datant de 2025.

	Energies	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Production d'énergie réelle (GWh)	Solaire Photovoltaïque	0,5		1,6	2,1	2,5	2,8	4,1	5,6
	Solaire thermique	0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Déchets	0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Biomasse	0,0		0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Géothermie / Aérothermie	0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Chaleur fatale	0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Méthanisation	0		0,0	13,4	13,4	15,5	40,9	58,0
	Eolien	0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Hydraulique	0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	0,6		1,7	15,5	15,9	18,3	45,0	63,6
Objectifs PCAET (GWh)	Solaire Photovoltaïque	0,5	1,8	3,1	4,4	5,7	7,0	8,3	9,5
	Solaire thermique	0,1	0,4	0,8	1,1	1,4	1,7	2,1	2,4
	Déchets - électricité	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Biomasse	29,0	27,8	26,7	25,5	24,3	23,2	22,0	20,8
	Géothermie / Aérothermie	0	0,8	1,7	2,5	3,3	4,2	5,0	5,8
	Chaleur fatale	0	0,4	0,8	1,3	1,7	2,1	2,5	2,9
	Métahnisation	0	1,7	3,3	5,0	6,7	8,3	10,0	11,7
	Eolien	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Hydraulique	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	29,6	33,0	36,3	39,7	43,1	46,4	49,8	53,2

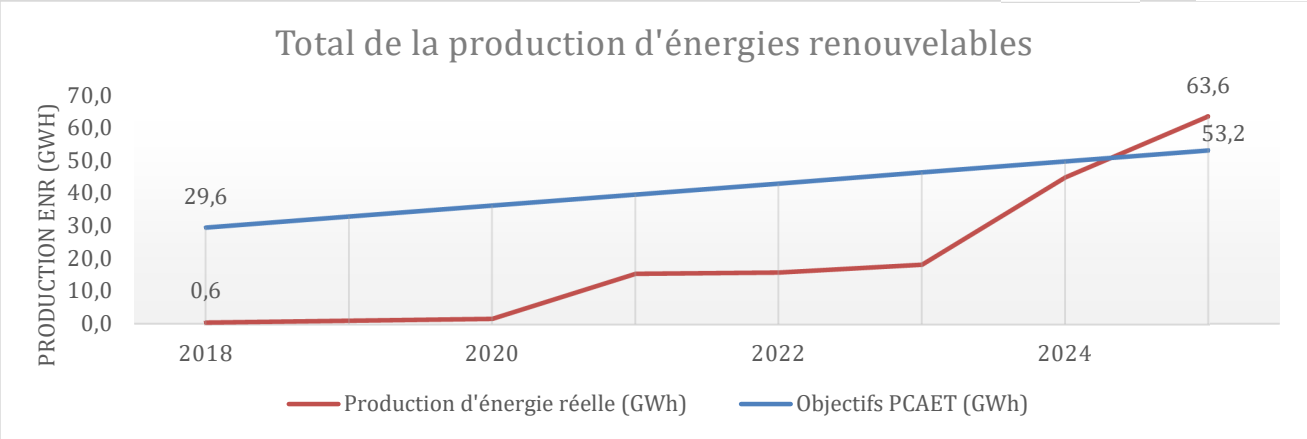

Avec un total de production d'énergie renouvelable de 63.6 GWh, sur l'ensemble du Val Briard en 2025, nous observons une augmentation de la production de 47.4 GWh par rapport à 2023, en énergie photovoltaïque et en méthanisation.
Grâce à l'ouverture de deux méthaniseurs (en 2023 et 2024) la production d'énergies renouvelables sur le territoire du Val Briard en 2025, dépasse les objectifs du PCAET.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Si la production d'énergie solaire a doublé en 3 ans, elle n'a cependant pas atteint l'objectif de 9.5 GWh inscrit dans le PCAET du Val Briard, à l'horizon 2025.

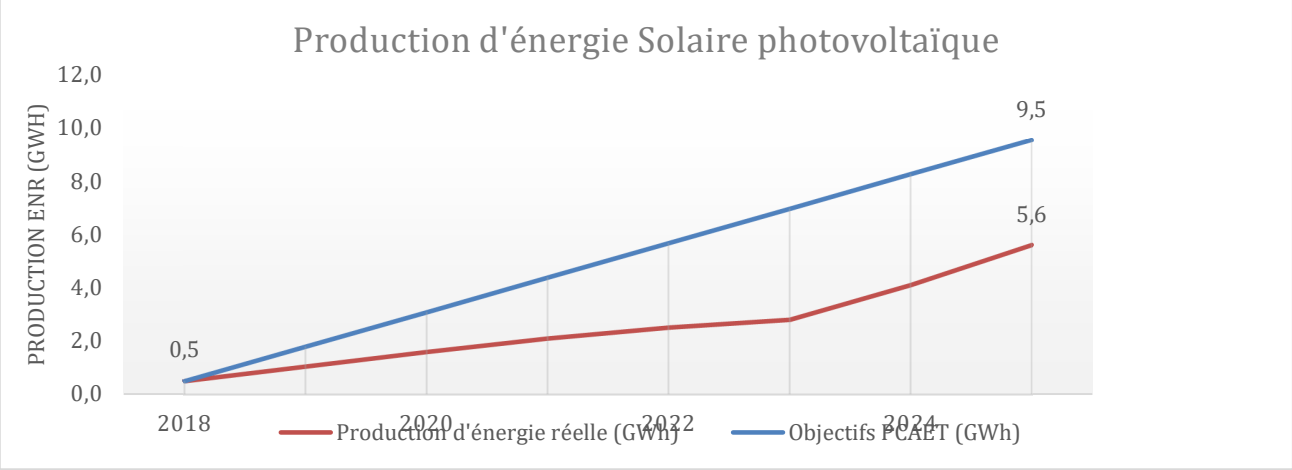

Si les projets de parcs solaires et d'ombrières en cours d'études, connus à ce jour sur le territoire du Val Briard, sont rapidement installés et mis en service, avant 2029, les objectifs du PCAET seront largement dépassés.

La mise en service du méthaniseur COURPALAY SAS Cordoux Biogaz (décembre 2023), puis du méthaniseur IDF - SAS Champs Energie – CHATRES (avril 2024) ont permis d'accroître fortement la production de bio gaz sur le territoire du Val Briard.

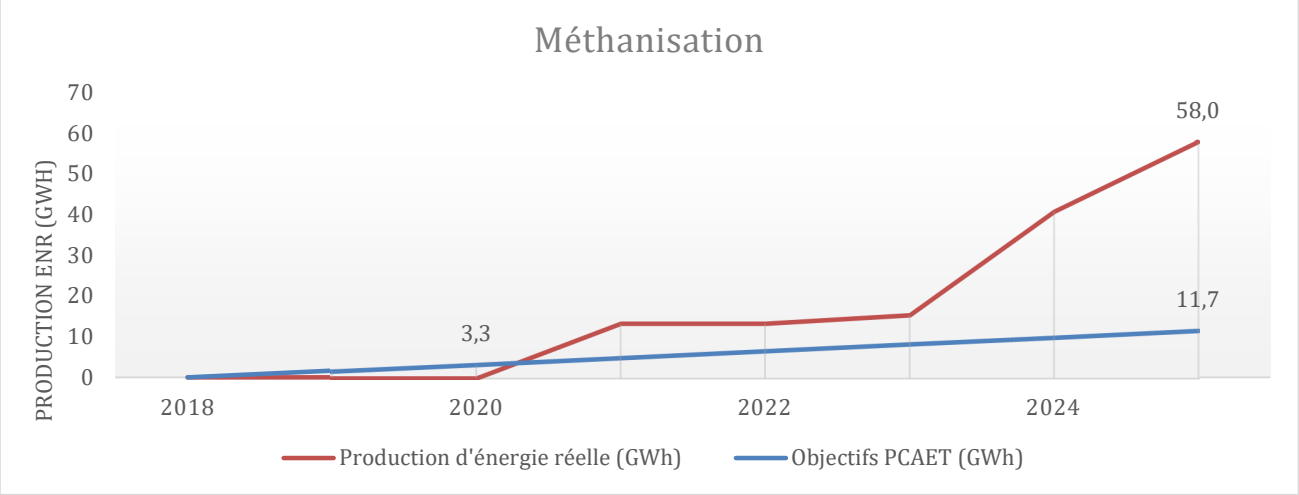

Avec trois méthaniseurs sur le territoire, dont deux méthaniseurs supplémentaires ouverts en 2023 et 2024, la production de bio gaz atteint 58 GWh/an, soit 46.3 GWh/an de plus que les objectifs fixés dans le PCAET pour 2025.

V. 4 Qualité de l'air

Sources : Les données utilisées pour observer l'évolution de la qualité de l'air, sur l'ensemble du Val Briard, proviennent de Air Parif.
2019 est l'année de référence qui a servi à l'élaboration du PCAET du Val Briard. L'évolution de ces données est ici analysée, par rapport aux nouvelles données disponibles, datant de 2022.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

	Emissions réelles (t/an)						Objectifs PCAET (t/an)					
Années / Polluants	**SO2**	**NOx**	**COVNM**	**NH3**	**PM10**	**PM2.5**	**SO2**	**NOx**	**COVNM**	**NH3**	**PM10**	**PM2.5**
2005	34,1	529	1348	170,4	229,2	121,6	34,1	529	1348	170,4	229,2	121,6
2010	12	512	1 299	171	202	111						
2015	8	441	1 106	170	217	92						
2019	6	306	1 093	170	207	104						
2022	6	253	1 047	170	177	89	6	253	1 047	170	177	90
2030							5	194	1 000	161	147	65

Au regard des données détaillées sur la composition de la qualité de l'air et des émissions réelles, transmises par Air Parif, nous observons une légère baisse et relative stabilité des différentes molécules et particules présentes dans l'atmosphère de 2019 à 2022, en suivant la trajectoire des objectifs du PCAET à l'horizon 2029.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

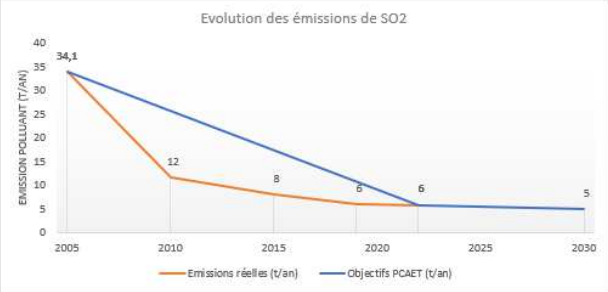

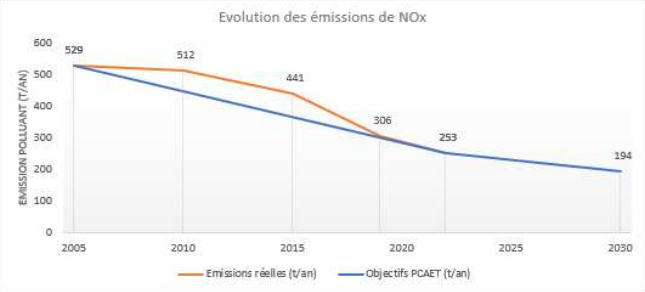

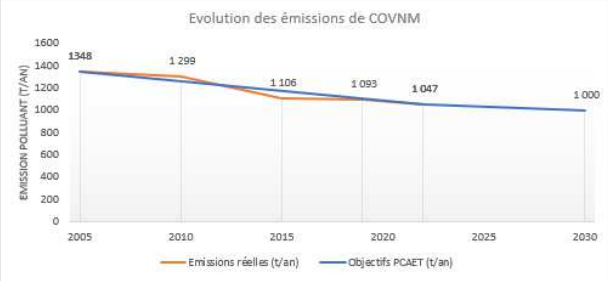

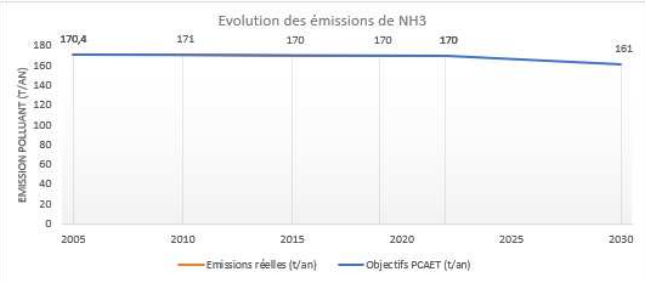

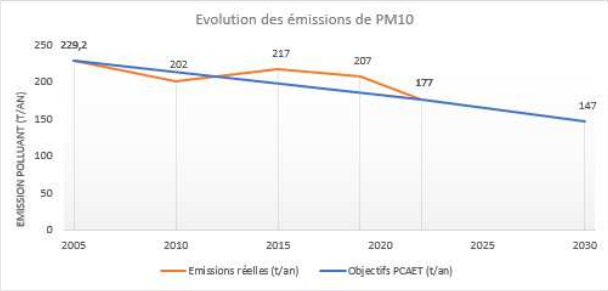

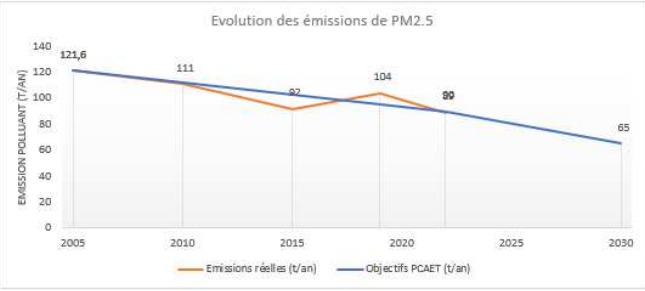

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

VI. PRESENTATION DES RESULTATS OBSERVES, PAR AXE DU PLAN D'ACTIONS

VI. 1 Axe 1 : Bâti-Aménagement

L'Axe 1 « Bâti-Aménagement » comporte 3 orientations et 8 fiches Action. Depuis 2023, le lancement et la mise en œuvre des fiches Action ont été initiés au travers de 5 COTECH, auxquels étaient invités : les porteurs et les partenaires.

Ces COTECH ont permis de réunir, à chaque réunion, une dizaine de personnes. Observant toutefois une diminution du nombre de présents à ces COTECH, la Communauté de Communes du Val Briard a proposé, pour les 2 dernières réunions, qui ont eu lieu en 2025, une participation en présentiel ou en visio. Même si ce type d'organisation complexifie les échanges, il a permis toutefois de maintenir un nombre de participants suffisant pour continuer la dynamique de mise en œuvre des actions.

(Action 1.1) Grâce à la mise en place du Service Unique de la Rénovation Energétique, dès 2022, avant l'approbation du PCAET du Val Briard, nous observons des résultats très satisfaisants, sur la thématique de la rénovation énergétique des logements, au regard des objectifs à atteindre en 2029. Avec plus de 12 500 ménages informés, 1 883 conseils personnalisés et 26 visites d'évaluation thermique de logements, les moyens financiers supportés par la Communauté de Communes du Val Briard ont permis de remplir totalement des objectifs de la fiche Action 1.1 « Sensibiliser les habitants et les entreprises à la rénovation énergétique des logements ». L'indicateur relatif au nombre de logements rénovés a été calculé sur la base d'une enquête du SURE, qui révèle que 40% des foyers ayant bénéficié des conseils personnalisés, ont réalisé des travaux de rénovation. Ce chiffre doit être en deçà de la réalité, puisqu'en dehors du SURE, il est difficile de quantifier le nombre de logements réellement rénovés sur le Val Briard. Grâce à la signature du « Pacte Territorial 2025-2027 » avec la Préfecture de Seine-et-Marne, l'EPCI peut bénéficier d'une subvention, couvrant 50% des frais engagés par l'EPCI pour l'animation du Service Unique de la Rénovation Energétique (SURE). Cette animation a été déléguée par la Communauté de Communes du Val Briard à Seine-et-Marne Environnement (via une convention) permettant de mettre à disposition de l'EPCI un conseiller en rénovation énergétique à 2.5 Equivalent Temps Plein par semaine.

(Action 1.2) Le travail avec les entreprises locales pour les sensibiliser à la rénovation énergétique n'a pas réussi à être en œuvre à ce jour. Malgré certaines initiatives de la Communauté de Communes du Val Briard et de Seine-et-Marne Environnement, la mise en relation avec les entreprises sur les sujets de rénovation est restée vaine. La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) a toutefois proposé l'animation d'une Master Class à destination des chefs d'entreprises, moyennant un coût budgétaire, qui n'a pas été validé, à ce jour par les élus de la Communauté de Communes du Val Briard. Le déclenchement de cette action ne pourra être effective qu'avec le soutien de chambres consulaires et d'un budget alloué par l'EPCI.

(Action 1.3) Grâce à la mise en place du programme Watty, dès 2020, sur la sensibilisation des scolaires aux économies d'eau et d'énergie, avec 5 633 élèves sensibilisés (fin 2025) plus de la moitié des objectifs sont déjà atteints. A la suite de la fin du programme en 2023, un nouveau partenariat avec un conférencier a permis de déployer de nouvelles actions de sensibilisation auprès des collégiens dès 2024. Les élèves sensibilisés, mentionnés dans ces résultats, sont comptabilisés depuis 2020, même si le PCAET du Val Briard n'a été approuvé qu'en 2023.
Si Eco Co² et Terre Avenir avaient été identifiés comme les principaux partenaires de cette action, Biosphère a été ajouté depuis 2024, pour l'animation annuelle de deux conférences interactives auprès des collégiens, dans l'enceinte de la salle de spectacle de la Communauté de Communes du Val Briard. Le coût financier des bus, pour le transport des enfants des deux collèges, vers la salle de spectacle, est pris en charge par la Communauté de Communes du Val Briard et intégré aux dépenses de cette fiche Action.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

(Action 1.4) La thermographie aérienne effectuée en 2022, a également pu bénéficier très tôt au SURE, comme un outil complémentaire à la sensibilisation sur les déperditions de chaleur des bâtiments. La réalisation de 5 balades thermiques auprès de 5 communes volontaires, a permis d'aller au-delà des objectifs fixés par le PCAET du Val Briard. Des actions de communication sur l'existence de la thermographie aérienne restent toutefois à poursuivre, pour valoriser cet outil auprès du grand public et des élus.

(Action 1.5) L'organisation d'un Salon de l'Habitat, souhaité dès 2023, a été un peu plus long à planifier, en raison de manque de moyens humains en interne à la Communauté de Communes du Val Briard et l'identification d'un partenaire privilégié en lien avec le réseau des artisans. De nombreux partenaires avaient été identifiés dans la fiche Action, mais c'est avec la FFB77, que l'agent de la Communauté de Communes du Val Briard en charge du pilotage du PCAET a réussi à organiser cet événement pour la première fois en 2025. Avec 19 exposants (entreprises et artisans locaux de la Seine-et-Marne), de nombreux ateliers animés par des partenaires et la visite de 300 personnes, ce Salon de l'Habitat, orienté sur les thématiques de la rénovation énergétique et de l'adaptation des logements fût une belle réussite pour informer, sensibiliser et inciter les habitants à initier la rénovation de leur logement. La mobilisation de nombreux agents de la collectivité et les moyens matériels propres à la Communauté de Communes du Val Briard ont permis l'organisation de cet événement, en minimisant les dépenses affectées à cette action.
La participation des partenaires, identifiés dans cette fiche Action, permet d'offrir aux visiteurs des informations et des conseils de qualité, en lien avec l'actualité des aides nationales et des enjeux départementaux. Les chambres consulaires restent toutefois difficiles à mobiliser, tant sur l'organisation que sur l'animation de ce Salon.

(Action 2.1) La sensibilisation des élus et des services d'urbanisme a bien été mise en œuvre dès 2023 avec des conférences des Maires organisées par la Communauté de Communes du Val Briard et animées par l'agent de la Communauté de Communes du Val Briard en charge du pilotage du PCAET. La production régulière, par l'EPCI, de notes d'information aux élus et d'un cahier de recommandations permettant l'intégration du PCAET dans les Plans Locaux d'Urbanisme, a contribué à la constitution d'un socle commun de connaissance, sur les enjeux climatiques territoriaux. A ce jour, seuls 4 Plans Locaux d'Urbanisme ont pris en compte les enjeux du PCAET du Val Briard lors de leur révision. L'objectif à atteindre à l'horizon 2029, avec 21 PLU, intégrant ces enjeux, semble très difficilement compatible avec la temporalité des études de révision. La sensibilisation et l'information des services et des élus devront toutefois se poursuivre, notamment auprès des nouvelles équipes municipales élues en 2026.

(Action 3.1) Près de la moitié des communes du territoire sont en cours de réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments publics. Les partenaires, identifiés pour cette action, sont essentiels et indispensables au soutien des communes, qui ont contractualisé auprès d'eux, des missions de conseil en énergie partagées. De nombreux projets de rénovation, d'isolation et de réhabilitation thermique ont ainsi pu être identifiés au sein de fiches techniques à l'attention du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) révisé chaque année.

(Action 3.2) Plus de la moitié des communes du territoire sont dotées d'un éclairage public conforme à la règlementation en vigueur. Grâce notamment, au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) et à ENEDIS qui accompagnent activement les élus sur la thématique des consommations liées à l'éclairage public.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Orientation	Nom de l'action	Etat d'avancement	Indicateurs de suivi	Objectif 2029	Donnée à remplir	Atteinte de l'objectif 2029
1 : Renforcer l'information et la sensibilisation des habitants et des acteurs sur la question de la rénovation énergétique et des bons usages	1.1. Sensibiliser les habitants et les entreprises à la rénovation énergétique et aux systèmes de chauffage performants grâce au Service Unique de Rénovation Energétique (SURE) et des balades thermiques	Action en cours	Nombre de ménages informés	12500	12500	100%
			Nb de conseils personalisés	4750	1883	40%
			Nb d'audits	380	26	7%
			Nb de logements rénovés	2100	1129,8	54%
	1.2. Travailler avec les entreprises locales pouvant intervenir dans la rénovation du bâti	Action non démarrée	Réunion annuelle des actions réalisées	6		0%
			Bilan semestriel	12		0%
	1.3. Mener une vaste opération de sensibilisation des scolaires aux économies « eau - énergie » dans les écoles volontaires, sur l'ensemble du territoire	Action en cours	Nombre d'élèves sensibilisés	10290	5633	55%
			Nombre d'ateliers organisés	18	11	61%
	1.4. Réaliser une thermographie aérienne sur l'ensemble du territoire comme un outil de communication et de sensibilisation des habitants aux démarches d'amélioration de leur logement	Action terminée	Réalisation de la thermographie (0 ou 1)	1	1	100%
			Nb de balades thermiques	3	5	167%
			Nb d'actions de communication	6	1	17%
	1.5. Organiser un premier salon de l'habitat local, faire intervenir tous les partenaires et les entreprises locales œuvrant sur ce sujet	Action en cours	Nombre de salons organisés	6	1	17%
			Nombre de visiteurs	300	300	100%
2 : Associer les efforts de rénovation énergétique à une démarche plus globale, favorisant un urbanisme « vertueux » et une meilleure prise en compte de la qualité de l'air	2.1. Sensibiliser / former les services d'urbanisme et élus afin de mieux intégrer les enjeux air-énergie-climat dans les documents d'urbanisme	Action en cours	Nbre de séances de travail Urbanisme/PCAET en 2022-2024	4	2	50%
			Nbre de notes d'information transmises	6	3	50%
			Nb de PLU intégrant le PCAET	21	4	19%
3 : Rendre exemplaires les bâtiments communaux, leurs usages, ainsi que l'éclairage public et privé	3.1. Réaliser un diagnostic de l'ensemble des bâtiments publics par commune, et engager un plan de rénovation, cibler prioritairement sur les bâtiments les plus énergivores	Action en cours	Nombre de diagnostics énergétiques	21	22	105%
			Nombre de rénovations réalisées	21	2	10%
	3.2 Engager un plan intercommunal pour réduire fortement l'ensemble des consommations liées à l'éclairage public	Action en cours	Communes conformes règlementaires	21	12	57%

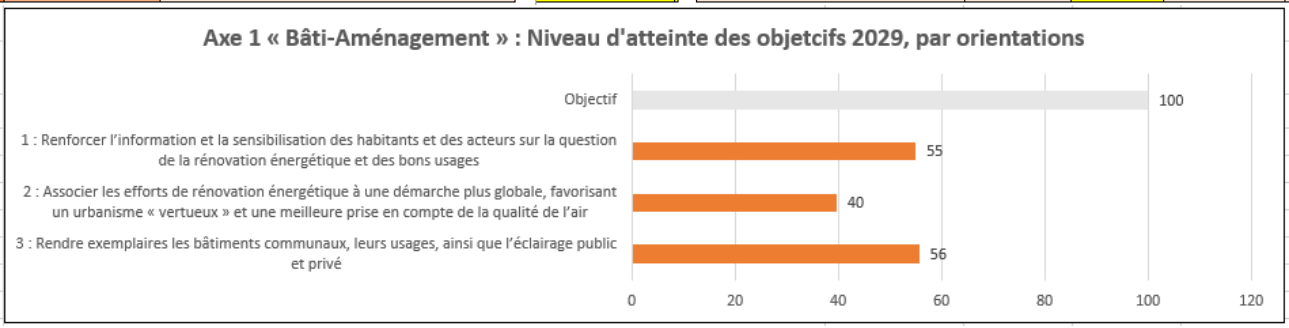

L'axe 1 « Bâti-Aménagement » du PCAET du Val Briard, structuré autour de 3 orientations et 8 actions, est l'un des axes le plus avancé et le plus doté budgétairement (117 015 € sur 3 ans). La majorité des actions engagées montrent des résultats positifs, notamment en matière de rénovation énergétique des logements, de sensibilisation des scolaires, de thermographie aérienne et d'éclairage public. Le Service Unique de la Rénovation Energétique et le programme Watty constituent des leviers majeurs de réussite. En revanche, certaines actions restent en retrait, en particulier la mobilisation des entreprises locales et l'intégration du PCAET dans les documents d'urbanisme, freinées par des contraintes humaines, financières et calendaires. Globalement, la dynamique partenariale est réelle mais encore inégale selon les fiches Action.

VI. 2 Axe 2 : Mobilité

L'Axe 2 « Mobilité » comporte 7 orientations et 11 fiches Action. Depuis 2023, le lancement et la mise en œuvre des fiches Action ont été initiés au travers de 5 COTECH, auxquels étaient invités : les porteurs et les partenaires.

Ces COTECH ont permis de réunir, à chaque réunion, une douzaine de personnes. Observant toutefois une diminution du nombre de présents à ces COTECH, la Communauté de Communes du Val Briard a proposé, pour les 2 dernières réunions, qui ont eu lieu en 2025, une participation en présentiel ou en visio. Même si ce type d'organisation complexifie les échanges, il a permis toutefois de maintenir un nombre de participants suffisant pour continuer la dynamique de mise en œuvre des actions.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

(Action 4.1) L'approbation du Schéma Directeur de Mobilité du Val Briard, par le Conseil Communautaire en janvier 2024, a permis de doter le territoire d'un diagnostic global, d'une stratégie commune et d'un plan d'actions spécifiques, déclinés par commune. L'approbation de ce document étant l'objectif de cette fiche Action, cette dernière est recensée comme étant terminée.

(Action 5.1) Toutes les communes du Val Briard sont couvertes en fibre optique, sauf quelques sites isolés, comme les hameaux, dont le déploiement est programmé dans les prochaines années par Seine-et-Marne Numérique.
Le télétravail est permis et facilité au sein de l'EPCI et dans 6 mairies du Val Briard. Toutefois, l'objectif envisagé par le PCAET, de 21 communes ayant pris des engagements pour le télétravail, restera difficile à atteindre, puisque 6 communes ne souhaitent pas prendre ce type de disposition au sein de leurs services. Le questionnement des nouvelles équipes municipales, sur ce sujet, permettrait peut-être de faire évoluer ce résultat.
Aucun lieu de coworking n'a été aménagé sur le territoire, mais des réflexions sont en cours dans les futures zones d'activités. La CCI et Seine-et-Marne Attractivité, identifiés en tant que partenaires, restent difficilement mobilisables au sein des COTECH pour faire avancer les projets de coworking.

(Action 5.2) Selon l'Observatoire de l'économie (source novembre 2025), à partir des données OPEN DATA des fichiers SIREN de l'INSEE, le territoire du Val Briard enregistre une croissance de 914 établissements (soit + 40%) et une hausse de 558 emplois (soit +5.6%). Même si aucun objectif de croissance chiffré n'avait été dans cette fiche Action, le dynamisme de l'économie locale est nettement observable. La participation active de France Travail et des différentes missions locales présentes sur le Val Briard, contribue à faciliter la mise en relation des offres et des demandes, tout en tissant des liens d'entraide et de connaissances partagées.

(Action 5.3) La volonté d'implanter plus de marchands ambulants ou des boxes de vente dans les villages se trouve confrontée à des modes de consommations davantage tournés vers les centres commerciaux et galeries marchandes. Si le nombre de marchands ambulants a réussi à se maintenir en 3 ans, 1 marché a été arrêté et 3 distributeurs de pain ont été supprimés.
Les communes restent mobilisées et attentives à l'attractivité de ces points de vente, mais l'EPCI n'a pas réussi à intéresser la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et Seine et Marne Attractivité sur ces sujets d'offres de ventes en milieu rural. La mobilisation de nouveaux partenaires, comme la Boxe Briarde ou la signature d'un partenariat avec la CCI pour l'accompagnement d'une commune à la création d'un commerce, devraient permettre de lancer cette action qui peine à démarrer.

(Action 6.1) L'exploitation et l'organisation du Transport à la Demande sur le territoire du Val Briard fait l'objet d'un Marché auprès d'un prestataire. Cette fiche Action vise à optimiser ce service ainsi que le développement global du transport en commun sur le territoire. Kéolis Portes et Val de Brie, prestataire en charge du TAD en 2023 et 2024 a été confronté à de nombreux problèmes techniques sur l'optimisation des réservations notamment. Si ces difficultés ont entaché l'efficacité du service, le TAD est resté populaire auprès des habitants. La sélection de Viabus comme nouveau prestataire en 2025, et l'extension du service au samedi matin, ainsi que l'application mobile de réservation ont permis d'atteindre 6227 trajets en 2025. De nombreuses demandes de TAD ne peuvent pas être satisfaites à ce jour car seuls deux véhicules sont mis à disposition du service dans le Marché en cours. Il semblerait que l'atteinte de l'objectif de 10 000 trajets par an, ne soit possible qu'avec l'ajout d'un troisième véhicule en circulation.
La Communauté de Communes du Val Briard est restée à l'écoute des besoins en ajoutant 3 arrêts supplémentaires au cours de ces 3 dernières années.
Même si la Communauté de Communes du Val Briard n'a pas la compétence en matière de transports en commun, les échanges réguliers de la collectivité avec Ile-de-France Mobilités et Kéolis ont permis d'établir un réseau d'informations qui bénéficie aux communes. En collaboration avec la Communauté de Communes du Val Briard et les collèges, Kéolis a pu animer des opérations de sensibilisation des scolaires, sur les bonnes pratiques du bus.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

(Action 7.1) La station d'avitaillement en bio GNV, implantée dans la ZAC du Val Bréon et exploitée par ENGIE, a fait l'objet de plusieurs articles de communication par la Communauté de Communes du Val Briard, permettant de valoriser l'installation. L'inauguration de la station, organisée par l'EPCI, ENGIE et GRDF, en juillet 2024, avait rassemblé de nombreux élus et acteurs de la mobilité.
Afin de suivre avec pertinence l'évolution et les usages de la station, les indicateurs mentionnés dans la fiche Action initiale ont été précisés selon le nombre de transactions et le nombre de volumes livrés. Avec une hausse de 1850 transactions et une augmentation de 7950 kg de gaz délivrés, la station d'avitaillement connait une vraie attractivité sur le territoire du Val Briard avec notamment + 2700 % de bio GNC distribué depuis 2023 et son raccordement au méthaniseur de Châtres.

(Action 7.2) Le développement des bornes de recharges pour véhicules électriques est porté par le SDESM, en charge du déploiement du Schéma Directeur d'Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique (SDIRVE) à l'échelle du Val Briard. Le suivi de l'installation des équipements permet de dénombrer 22 stations existantes dans l'espace public, sur le Val Briard, tandis que les objectifs du SDIRVE sont de 62 stations. Cependant, le déploiement des bornes se poursuit avec la prévision de 3 nouvelles stations en 2026 sur deux communes (Lumigny-Nesles-Ormeaux et Bernay-Vilbert).
Le déploiement des bornes dans les espaces privés des centres commerciaux est en retard, puisque seules 2 bornes sur le parking du Leclerc de Fontenay-Trésigny sont recensées, fin 2025.
En parallèle de ces installations, nous observons l'agencement de nombreux points de charges chez les particuliers, propriétaires de maisons individuelles, pour alimenter les voitures électriques ou hybrides en circulation sur le territoire. Si le nombre de ces charges lentes ne peut pas être connues à ce jour, elles contribuent largement au maillage du réseau de recharge, pour faciliter au quotidien l'usage des voitures à faibles émissions.

(Action 7.3) L'accompagnement des entreprises dans le renouvellement de leur flotte, porté par la CCI de Seine-et-Marne a été lancé en 2025, avec deux ans de retard sur le planning prévisionnel. Le partenariat engagé entre l'EPCI et la CCI représente un coût pour la Communauté de Communes du Val Briard, qu'elle n'a pas réussi à investir sur les précédentes années. Le partenariat, signé en juin 2025, permet à la CCI de proposer aux entreprises un atelier de rencontre sur le thème de la Mobilité, avec des informations sur la réglementation en vigueur, les aides potentielles et des stratégies opérationnelles.
Des échanges réguliers entre la CCI et la Communauté de Communes du Val Briard doit permettre d'organiser cet atelier dans les meilleures conditions, avec le soutien des services « Développement Economique » et « Communication » de l'EPCI.

(Action 8.1) La sensibilisation des habitants à la pratique du vélo est une action portée par l'EPCI, les écoles du territoire et les communes du Val Briard. A elle seule, la Communauté de Communes du Val Briard a contribué à l'organisation de 9 événements sur la thématique du vélo, avec une moyenne de 3 événements par an.
6 écoles du territoire organisent chaque année des actions de sensibilisation et d'apprentissage du vélo et 2 écoles de Fontenay-Trésigny participent plus particulièrement au Défi Moov de la Région Ile-de-France. Avec le soutien financier des communes, les écoles investissent régulièrement dans des vélos ou des draisiennes.
La Communauté de Communes du Val Briard communique régulièrement aux habitants (via le MAG ou les réseaux sociaux) sur les aides de la Région Ile-de-France pour l'acquisition de vélos, ou sur le fonctionnement des parcs à vélos disponibles sur le parvis de la Gare de Marles-en-Brie ou l'aire de covoiturage de Bernay-Vilbert.
L'agent en charge de l'animation du Plan Climat s'applique à suivre le déploiement du « Plan Vélo 77 2020-2029 » à l'échelle du Val Briard.
Malgré le bon état d'avancement de cette fiche Action, il n'est pas possible à ce jour de comptabiliser si de nouveaux parcs à vélos ont été installés sur le territoire. La réalisation d'une cartographie spécifique de localisation des équipements vélos, semble difficilement faisable à l'horizon 2029.
Si les partisans du vélo étaient très présents lors de l'élaboration du Plan Climat, leur investissement dans la réalisation de cette fiche Action est moins évidente. Les associations cyclistes locales n'ont pas réussi à être mobilisées, ni invitées à participer aux COTECH. Un travail de mise en relation, via les communes,

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

permettrait de faire avancer cette action de sensibilisation au vélo et recueillir les nombreuses animations et événements qui ont dû être organisés depuis 2023 sur le territoire.

(Action 9.1) Le développement des aires de covoiturage sur le territoire du Val Briard a été rendu possible grâce à l'aménagement d'une plateforme de covoiturage à Bernay-Vilbert, dont les travaux ont été réalisés en 2023, par le Département de Seine-et-Marne. Cette plateforme permet d'accueillir un arrêt de bus, 10 places de stationnement, 1 place PMR, 4 places de « dépose minute » et un abri à vélos. La commune de Bernay-Vilbert et la Communauté de Communes du Val Briard, régulièrement associées aux réunions d'études préalables, ont pu valoriser cet aménagement auprès de la population avec des actions de communication.
Pour encourager les pratiques d'autopartage et de mobilités douces, au sein des services, la Communauté de Communes du Val Briard a instauré, par délibération de juin 2023, un « forfait mobilités durables » au profit des agents qui covoiturent ou viennent travailler en mobilités douces. Ainsi, depuis 2023, ce sont 6 agents, en moyenne par an, qui ont permis d'éviter les émissions de 10.3 tonnes de CO2 dans l'atmosphère du Val Briard. Des pratiques équivalentes dans les services des communes ne sont pas connues à ce jour. Une enquête auprès des communes permettraient de mieux apprécier les émissions de CO2 ainsi évitées, par les agents sur l'ensemble du Val Briard.
Pour inciter les pratiques de co-voiturage domicile-travail sur le Val Briard, la Communauté de Communes du Val Briard a contractualisé un partenariat avec BlaBlaCar Daily en 2024, rendant notamment gratuit le coût du transport pour le passager. Soutenue par de nombreuses actions de communication, ce partenariat a permis de passer de 3 500 co-voiturages en 2023 à 13 500 en 2024 et 26 044 en 2025. L'indicateur du nombre de passagers par véhicule étant impossible à obtenir à l'échelle du Val Briard, nous avons préféré modifier cet indicateur par le nombre de co-voiturages. L'objectif à atteindre étant de +31% de co-voiturages par an à l'horizon 2029, avec 43 951 décomptés (source BlaBlaCar Daily et CCVB) l'objectif est déjà atteint et dépassé.
Le nombre de tonnes d'émissions de CO^2 évitées dans l'atmosphère, grâce à ces pratiques d'autopartage a été ajouté comme indicateur, avec pour objectif la réduction de 1 900 t d'émissions de CO^2 à l'horizon 2029, soit 1/10ème de l'objectif global, tous transports confondus. Ainsi, ce sont 260,6 t d'émissions de CO^2 évitées dans l'atmosphère, qui ont été comptabilisées sur les 3 premières années du PCAET du Val Briard, soit 14% de l'objectif.
Même si le partenariat avec BlaBlaCar Daily s'est achevé fin 2025, la nouvelle application régionale, CovoitIDFM devrait pouvoir continuer de suivre l'évolution de ces pratiques.

(Action 10.1) Avec un parc automobile de 12 véhicules en 2023, la Communauté de Communes du Val Briard surveille avec attention ses consommations annuelles de carburant et privilégie des voitures à faibles émissions de CO^2, lors du renouvellement de sa flotte. Toutefois, la croissance des activités du service culturel, avec l'ouverture de la salle de spectacle en 2023, et l'acquisition de 2 grands véhicules (9 places) diésel, ont engendré une hausse des consommations annuelles de carburant et d'émissions de CO^2 (18 t en 2023, 19 t en 2024 et 18.5 t en 2025). En 2025, l'acquisition d'un véhicule électrique, en remplacement d'un véhicule essence n'a pas suffi à compenser la hausse du nombre de litres de carburant consommé et le volume total des émissions de CO^2 émis par les 15 véhicules du parc automobile.
Des efforts de transition énergétique se poursuivent cependant avec le matériel d'entretien des espaces verts de la Communauté de Communes du Val Briard, avec l'achat de matériels électriques en remplacement des thermiques.
De nombreuses communes témoignent régulièrement en COTECH des récentes acquisitions faites de véhicules électriques ou hybrides pour les besoins de leurs services. Toutefois, nous n'avons pas réussi, à ce stade, à recueillir les consommations annuelles de carburant pour chacune des communes. C'est pourquoi, les résultats inscrits dans le tableau de suivi ci-dessous, ne sont que partiels et ne concerne que le parc de véhicules de l'EPCI.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Orientation	Nom de l'action	Etat d'avancement	Indicateurs de suivi	Objectif 2029	Donnée à remplir	Atteinte de l'objectif 2029
5 : Réduire les obligations de se déplacer	5.2. Aider à la relocalisation de l'emploi sur le territoire, en rapprochant l'offre et la demande d'emploi, afin de réduire les distances domicile-travail	Action en cours	Augmentation du nombre d'entreprises sur le territoire	1	914	100%
			Nombre de nouveaux emplois sur le territoire	1	558	100%
	5.3. Permettre l'implantation de marchands ambulants ou de boxes de vente, dans les villages souhaitant renforcer leur offre commerciale	Démarrage de l'action	Nombre de nouveaux points de vente	2	0	0%
			Nombre de nouveaux marchés	1	0	0%
6 : Renforcer l'attractivité des transports en commun (desserte, fréquence, tarifs, confort...)	6.1. Optimisation du Transport à la Demande et développement de l'usage du Transport en Commun.	Action en cours	Nombre d'usagers	2500	1116	45%
			Nombre de points d'arrêts	172	163	95%
			Nombre de trajets par an	10000	6227	62%
7 : Favoriser l'utilisation de véhicules moins polluants	7.1. Développer la communication sur la station d'avitaillement GNV existante sur le territoire	Action en cours	Evolution du nb de transactions	1000	1851	185%
			Evolution du nb de volumes livrés en kg	6000	7946	132%
	7.2. Développer les bornes de recharge pour véhicules électriques	Action en cours	Nombre de bornes à déployer dans le IRVE	62	22	35%
			Nb de points de charges dans l'espace privé des centres commerciaux	42	2	5%
	7.3. Accompagner les entreprises (notamment PME) pour le renouvellement de leur flotte vers des technologies hybrides, hydrogène, gaz, biocarburants, électrique, etc.	Démarrage de l'action	Nombre de renouvellements avec des véhicules propres		0	0%
8 : Développer et sécuriser les transports doux	8.1. Sensibiliser les habitants à la pratique du vélo et développer les services vélos sur le territoire	Action en cours	Réalisation de la cartographie (0 ou 1)	1	0	0%
			Nombre d'événements vélo sur le territoire	6	9	150%
			Nombre de nouveaux parcs à vélo	6	0	0%
9 : Lutter contre la voiture solo	9.1. Développer les aires de covoiturage sur le territoire et sensibiliser la population aux pratiques d'auto-partage	Action en cours	Nombre de nouvelles plateformes de covoiturage	3	1	33%
			Nombre de tonnes d'émissions de CO^2 évitées	1900	260,6	14%
			Nombre de covoiturages	27510	43951	160%
10 : Rendre exemplaire la mobilité des administrations	10.1. Favoriser les véhicules propres pour tous les véhicules de la Communauté de Communes et accompagner les communes par des achats groupés et du conseil sur les aides existantes	Démarrage de l'action	Part de véhicules propres/faibles émissions	30%	0%	0%
			Nombre de véhicules thermiques remplacés par des hybrides ou électriques	6	6	100%
			Diminution de la consommation de carburant/an/collectivités	-30%	125%	0%

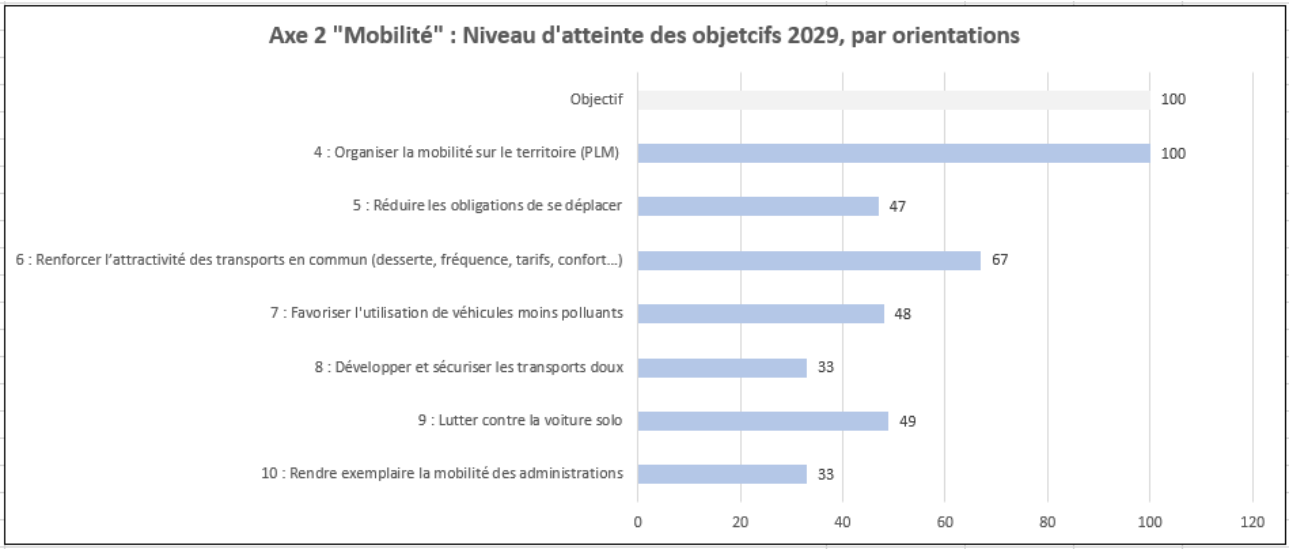

L'Axe 2 « Mobilité » du PCAET du Val Briard, composé de 7 orientations et 11 actions, est mis en œuvre depuis 2023 via des COTECH associant porteurs et partenaires. Malgré une mobilisation fluctuante, les actions ont progressé, avec des avancées notables sur la planification (Schéma Directeur de Mobilité), le transport à la demande, le covoiturage, la recharge des véhicules électriques et la sensibilisation aux mobilités douces. Certaines actions connaissent toutefois des freins liés au manque de partenaires, aux compétences limitées de la collectivité ou à des contraintes techniques et financières. Globalement, la dynamique de transition des mobilités est engagée, avec des résultats concrets mais encore hétérogènes selon les thématiques.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

VI. 3 Axe 3 : Agriculture-Biodiversité

L'Axe 3 « Agriculture et Biodiversité » comporte 5 orientations et 6 fiches Action. Depuis 2023, le lancement et la mise en œuvre des fiches Action ont été initiés au travers de 6 COTECH, auxquels étaient invités : les porteurs et les partenaires.

Il semblerait que la thématique de ces COTECH a eu du mal à réunir des participants, avec une moyenne de 7 personnes par réunion. C'est pourquoi, dès 2024, la Communauté de Communes du Val Briard a commencé à proposer des réunions avec une participation mixte en présentiel ou en visio.

(Action 11.1) Le soutien de l'évolution des pratiques agricoles à l'adaptation au changement climatique est une action portée par la Chambre d'Agriculture avec le soutien de partenaires locaux comme Agrof'ile. Avec 52 exploitations accompagnées par la Région Ile-de-France à l'échelle de la Seine-et-Marne de 2021 à 2024, nous pouvons estimer qu'une trentaine d'exploitants du Val Briard ont pu également recevoir un type d'aide au cours des trois dernières années. La CUMA de La Houssaye-en-Brie a directement bénéficié d'aides à l'achat de matériels spécifiques permettant de limiter les intrants chimiques.
La Chambre d'Agriculture diffuse 3 lettres d'information par an pour informer les agriculteurs des actions et animations à venir et organise régulièrement des animations collectives (réunions, ateliers, visites de parcelles).
4 agriculteurs du Val Briard font l'objet d'un suivi dans le cadre de l'animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)"Biodiversité".
Depuis 2023, 12 km de linéaires de haies ont été plantés (6 km Ferme Fabrique végétale ; 3 km Ferme Fromentellerie ; 3 km Ferme de Retal). Elles ont bénéficié du soutien d'Agrof'ile qui organise régulièrement des chantiers participatifs sur le territoire.
Malgré une faible participation de la Chambre d'Agriculture et des partenaires aux différents COTECH, les différentes actions menées auprès des agriculteurs permettent de soutenir et de faire évoluer la filière agricole en lien avec les enjeux climatiques. Toutefois, les données régionales ou départementales, ne permettent pas de valoriser quantitativement ces actions de manière très précise à l'échelle du territoire du Val Briard.

(Action 12.1) L'élaboration d'une Charte Forestière allégée n'a pas encore été réalisée à ce jour. Elle nécessite l'accompagnement d'un bureau d'études et des moyens financiers conséquents. Les moyens alloués au lancement des actions, les premières années du Plan Climat, n'ont pas permis de mobiliser suffisamment de ressources humaines et financières pour l'élaboration de cette Charte.
Toutefois, la Communauté de Communes du Val Briard a établi des contacts avec certains partenaires comme l'Office National des Forêts (ONF) ou l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Ile-de-France, qui ont permis la diffusion de notes d'information auprès des élus, pour une meilleure connaissance des enjeux forestiers. Les cartographies du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux (SYAGE du Bassin Versant de l'Yerres) sur la définition des trames vertes et bleues ont été partagées aux élus pour une prise en compte des différents niveaux de protection, à l'échelle de chaque commune.
Le lancement de l'élaboration d'une Charte Forestière à l'échelle du Val Briard ne pourra être initié qu'avec le soutien des partenaires, la mobilisation de moyens humains et des coûts financiers à supporter par la Communauté de Communes du Val Briard.

(Action 12.2) Le développement de la pédagogie sur la biodiversité auprès des enfants est mis en œuvre au sein des écoles, par le biais d'initiatives locales, soutenues le plus souvent par les communes. En complément de ces animations, la Communauté de Communes du Val Briard a fait bénéficier à 15 classes de collège, d'une conférence interactive sur la biodiversité et Seine-et-Marne Environnement a réalisé 2 ateliers sur la transition écologique auprès de 10 classes de collège.
Le service tourisme du Val Briard complète ces actions de sensibilisation à un large public, par le biais d'animations autour de la ruche pédagogique et de panneaux d'information implantés dans le parc communautaire, en libre accès.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Les communes informent également les habitants localement, des mesures prises en faveur de la biodiversité dans les espaces publics, au travers de la gestion des espaces verts et des cimetières. Les interventions sur l'éradication des espèces exotiques envahissantes, sont gérées commune par commune selon des lignes stratégiques et financières propres à chacune.
Concernant l'objectif de création d'un verger, la commune de Rozay-en-Brie porte un projet de ce type, sur des terrains communaux récemment acquis, en bordure de l'Yerres.
L'organisation d'une journée événement dédiée à la biodiversité, par la Communauté de Communes du Val Briard, avec des partenaires spécifiques, proposant des animations et des ateliers, permettrait de faire rapidement progresser cette action de sensibilisation.

(Action 13.1) Concernant l'amélioration de la gestion des eaux pluviales sur le territoire, la Communauté de Communes du Val Briard n'a pas réussi à collecter d'exemples de systèmes de récupération d'eaux pluviales au sein d'équipements ou de bâtiments publics, ni d'aménagement de bassin de rétention-infiltration des eaux pluviales limitant les impacts dans l'environnement.
Le SYAGE assure l'entretien préventif des cours d'eaux du bassin versant de l'Yerres. Depuis 2023, il a réalisé de nombreuses interventions sur le territoire du Val Briard, totalisant près de 132 km linéaires de cours d'eau entretenus.
L'avancement de cette fiche Action, ne pourra se faire que par le biais d'un travail collaboratif entre les différents partenaires, initié par la Communauté de Communes du Val Briard.

(Action 14.1) La valorisation des producteurs locaux est une action dont les objectifs sont quasiment atteints grâce notamment au service tourisme de la Communauté de Communes du Val Briard qui organise chaque année la Foire d'Automne qui regroupe près de 60 exposants locaux, pendant deux jours. D'autres événements organisés par ce service tout au long de l'année, tels que la randonnée gourmande, les visites à la ferme ou les rencontres d'artisans, permettent de faire connaître les produits locaux aux habitants du Val Briard et des alentours.
4 à 5 fermes par an participent chaque année à la Balade du Goût, ouvrant ainsi leurs fermes au public.

(Action 15.1) La présence de produits locaux dans les cantines des écoles, les événements communaux, les associations, les EPHAD et les repas à domicile, est difficilement quantifiable à ce jour. Concernant la présence d'au moins 30% de produits bio dans les repas des cantines, nous présumons que toutes les écoles du Val Briard sont désormais conformes à la Loi Egalim.
Depuis 2024, les cantines des deux collèges du territoire sont approvisionnées par des produits venant d'Approv'Halles. Située à Provins, cette société publique locale agro-alimentaire délivre 400 produits référencés auprès de 80 fermes franciliennes. A ce jour, nous ne connaissons pas combien d'entres elles sont situées sur le Val Briard.
Les services de la Communauté de Communes du Val Briard achètent majoritairement des produits locaux ou transformés localement, pour leurs événements, manifestations, réunions et autres.
Seule une enquête détaillée auprès de toutes les cantines scolaires du territoire permettrait de remplir les indicateurs de cette fiche Action.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Orientation	Nom de l'action	Etat d'avancement	Indicateurs de suivi	Objectif 2029	Donnée à remplir	Atteinte de l'objectif 2029
11 : Faciliter l'adaptation de l'agriculture au changement climatique	11.1. Soutenir l'évolution des pratiques agricoles pour favoriser la résilience et l'adaptation au changement climatique (plantation résistantes aux nouvelles conditions climatiques, diversification et nouvelles filières …)	Action en cours	Nb d'agriculteurs accompagnés	50	30	60%
			Nb de km de haies plantées	10	12	120%
12 : Préserver les milieux naturels, favoriser la biodiversité et végétaliser l'urbain.	12.1. Elaboration de la « Charte forestière Allégée »	Démarrage de l'action	Charte Forestière réalisée (0 ou 1)	1	0	0%
	12.2. Développer la pédagogie sur la biodiversité notamment auprès des enfants	Action en cours	Nb de classes ayant participé à des ateliers en faveur de la biodiversité	80	25	31%
			Nombre de nouveaux vergés créés	1	0	0%
			Surface d'espaces végétalisés (ha)	1	1	100%
13 : Mettre en place une politique territoriale de préservation de la ressource en eau et de résilience des usages	13.1. Améliorer la gestion des eaux pluviales (habitations, entreprises, exploitations agricoles, bâtiments publics…).	Action en cours	Nombre d'entreprises sensibilisées	60	0	0%
			Nombre de cuves distribuées aux habitants	50	0	0%
			Nombre de bâtiments publics équipés	10	0	0%
			Nombre d'événement de nettoyage	6	6	100%
14 : Renforcer les circuits courts et soutenir le producteurs locaux	14.1. Valoriser les producteurs locaux par des évènements, des campagnes de communication, s'appuyer sur des dispositifs comme Bienvenue à la Ferme, les AMAP, des initiatives type Box Briarde…	Action en cours	Nombre d'événements valorisant les producteurs locaux	18	12	67%
			Nombre de campagnes de communication	6	6	100%
15. Faire des communes et de l'intercommunalité des éco-acteurs responsables en termes de consommation	15.1. Faire en sorte que la restauration collective scolaire, dans les EPHAD, dans les évènements communaux, dans les associations et dans le cadre du portage de repas à domicile, favorise les produits locaux	Action en cours	Part des produits durables/locaux dans la restauration collective	60%	20%	33%
			Part de bio dans la restauration collective	30%	20%	67%

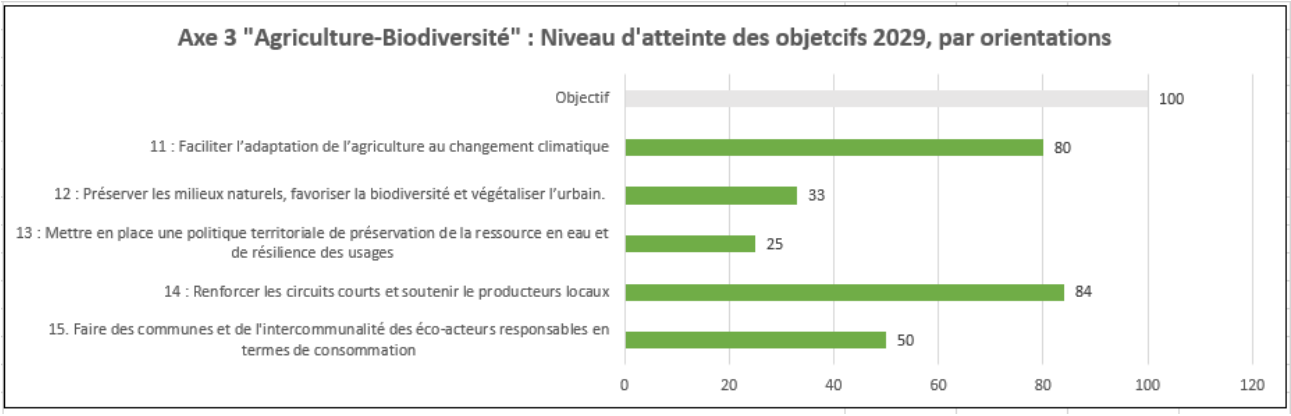

L'Axe 3 « Agriculture et Biodiversité » du Plan Climat du Val Briard se décline en 5 orientations et 6 fiches Action, visant à accompagner les agriculteurs, préserver la biodiversité et valoriser les productions locales. Malgré une mobilisation limitée lors des comités techniques, des actions concrètes ont été menées : accompagnement de pratiques agricoles plus résilientes face au changement climatique, plantations de haies, animations sur la biodiversité et sensibilisation du jeune public. Certaines actions structurantes, comme la Charte Forestière ou la gestion intégrée des eaux pluviales, restent toutefois peu avancées faute de moyens humains et financiers. En parallèle, la valorisation des producteurs locaux et l'intégration de produits de proximité dans la restauration collective progressent, même si le suivi quantitatif demeure encore incomplet à l'échelle du territoire.

VI. 4 Axe 4 : Economie locale-Déchets

L'Axe 4 « Economie locale -Déchets » comporte 4 orientations et 9 fiches Action. Depuis 2023, le lancement et la mise en œuvre des fiches Action ont été initiés au travers de 5 COTECH, auxquels étaient invités : les porteurs et les partenaires.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Si les deux COTECH de la première année, ont mobilisé une quinzaine de personnes à chaque réunion, les COTECH des deux années suivantes ont eu du mal à rassembler plus de 5 participants sur cette thématique, malgré une organisation mixte en présentiel ou en visio.

(Action 16.1) La sensibilisation des entreprises aux démarches bilan carbone et à la valorisation des bonnes pratiques environnementales, est portée par les Chambres consulaires. Le lancement de cette Action a pris un an de retard sur le calendrier envisagé, en raison des budgets à mobiliser par la Communauté de Communes du Val Briard, pour la contractualisation d'un partenariat avec la CCI de Seine-et-Marne (16 000 €). Signé en juin 2025, ce dernier doit permettre de faire réaliser 15 diagnostics 360 auprès des entreprises locales et mettre en place un réseau d'entreprises engagées dans des démarches environnementales. Ce partenariat porté à la connaissance des acteurs du territoire, a toutefois eu du mal à trouver les entreprises locales volontaires pour cette démarche. Les diagnostics sont en cours de réalisation par la CCI de Seine-et-Marne.

(Action 16.2) Le développement de l'économie circulaire et l'écologie industrielle est une Action portée par la CCI, mais dont le lancement ne pourra se faire qu'avec le soutien financier des partenaires. La Communauté de Communes du Val Briard, n'ayant pas réussi à mobiliser les ressources financières suffisantes, cette Action qui devait débuter en 2024 n'a pas encore été lancée.
Afin que cette Action puisse démarrer, la Communauté de Communes du Val Briard devra être à l'initiative de l'organisation d'un temps d'échanges avec différents partenaires, qui restent toutefois à identifier de manière nominative.

(Action 17.1) La rédaction d'un cahier de prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales pour les futures ZAC a été réalisé pour le nouveau Parc d'activités Frégy-Bertaux, situé à Fontenay-Trésigny. La réalisation de cette ZAC, de compétences Communauté de Communes du Val Briard, a été élaborée avec le soutien de bureaux d'études et d'aménageurs. Ces derniers ont rédigé un Cahier de Prescriptions Architecturales d'Urbanisme, Paysagères et Environnementales (CPAUPE), intégré au dossier de ZAC.
L'objectif à atteindre, étant de réaliser un CPAUPE, pour chaque nouvelle zone d'activités, nous pouvons considérer que cette action est finalisée. Un nouveau CPAUPE a d'ailleurs été approuvé en octobre 2025, pour la nouvelle zone d'activités, en cours de réalisation sur les communes de Lumigny-Nesles-Ormeaux / Rozay.

(Action 18.1) La réduction des déchets alimentaires et la valorisation des biodéchets sont portées par les trois syndicats de déchets qui couvrent le territoire du Val Briard (SIETOM 77, COVALTRI, SMETOM GEODE). Le SIETOM 77 qui couvre 13 communes du territoire, contribue majoritairement à la progression de cette fiche Action.
Même si les politiques divergent en matière de délivrance de compostes, d'un syndicat à l'autre, nous avons recensé la distribution de près de 611 composteurs auprès des foyers du Val Briard depuis 2023. Ces données restent à compléter par le SMETOM GEODE pour 2023 et 2025. Comme seul le Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM) du Nord Seine-et-Marne dispose d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) approuvé à l'horizon 2027, nous avons repris l'objectif de ce syndicat, d'équiper de composteurs les nouveaux foyers, à raison d'un composte supplémentaire pour 31 habitants. Avec ce ratio, nous avons défini un objectif de 933 compostes supplémentaires à délivrer pour 29 000 habitants sur le Val Briard.
Les animations de sensibilisation auprès de tous les publics sont principalement réalisées par le SIETOM 77. Avec un objectif moyen de 10 animations par an, par les trois syndicats, sur l'ensemble du Val Briard, les 46 ateliers d'animation réalisés depuis 2023, remplissent à 77% cet objectif.
Même si aucun indicateur n'a été mentionné dans cette fiche pour mesurer l'avancement de la valorisation des biodéchets, nous constatons que chaque syndicat, possède des stratégies très efficaces d'incitations financières pour l'acquisition de broyeurs, de prêts gratuits de matériels aux communes ou de services de broyages à domicile.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

(Action 18.2) La promotion du broyeur à végétaux de l'EPCI est une action essentiellement portée par la Communauté de Communes du Val Briard. Même si certaines communes du Val Briard sont déjà dotées d'un broyeur et que les syndicats de déchets peuvent prêter certains matériels, le broyeur à végétaux de la Communauté de Communes du Val Briard est un complément de matériel, gratuit, prêté aux communes, pour la réalisation de certains travaux d'élagage. Pour faire la promotion de ce matériel, la CCVB a réalisé 2 actions de communication auprès des communes dont la réalisation d'une notice technique détaillant les caractéristiques techniques du broyeur et les conditions d'utilisation. Depuis 2023, nous avons comptabilisé 25 prêts de ce broyeur, soit 42% de l'objectif fixé par le PCAET.

(Action 18.3) Le développement des ressourceries est porté par les trois syndicats de déchets qui couvrent le territoire du Val Briard. Si de nombreuses ressourceries bénéficient déjà aux habitants du Val Briard, grâce au soutien des syndicats de déchets, d'associations et d'initiatives communales, une nouvelle ressourcerie a été ouverte par SMETOM GEEODE en septembre 2025. Avec l'ouverture d'une autre ressourcerie en janvier 2026 à Pontault-Combault par le SIETOM 77, l'objectif des 2 nouvelles ressources à l'horizon 2029, dans le PCAET, sera atteint.
Avec une action de communication par an et par syndicat sur les ressourceries, plus les articles rédigés par la Communauté de Communes du Val Briard, la promotion du réemploi et l'accès aux déchetteries dépasse largement les objectifs fixés par le PCAET.

(Action 18.4) L'organisation de campagnes sur le « zéro déchet » et le tri est portée par les trois syndicats de déchets qui couvrent le territoire du Val Briard. A la demande de nombreuses communes du Val Briard, des opérations « Nettoyons la nature » sont organisées en partenariat avec les syndicats de déchets. Le service jeunesse de la Communauté de Communes du Val Briard a également organisé un évènement de ce type, pour sensibiliser les jeunes de 11 à 16 ans. Avec près de 15 évènements organisés de ce type sur le Val Briard depuis 2023, les objectifs du PCAET sont déjà atteints.
Au travers de leurs newsletters et autres bulletins d'information, les syndicats communiquent régulièrement chaque année sur la sensibilisation au tri et à la réduction des déchets.
En revanche, l'installation d'un poulailler par an, semble difficilement atteignable. En effet, le poulailler de quartier qui existait à La Houssaye-en-Brie a été enlevé en 2024, au profit d'aménagements publics. Aucune commune ne souhaite se lancer dans cette initiative qui nécessite l'approbation des habitants et le soutien d'une association locale ou d'un collectif de riverains.

(Action 19.1) La formation et la sensibilisation des élus et des agents des collectivités et de l'EPCI aux enjeux climatiques étaient initialement portées par Seine-et-Marne Environnement et le SDESM, mais la Communauté de Communes du Val Briard s'est ajoutée à la liste des porteurs pour également sensibiliser les agents et les élus en interne. Ainsi un indicateur a été ajouté pour valoriser les actions de sensibilisation réalisées auprès des élus et des agents de la Communauté de Communes du Val Briard.
L'état de l'avancement de cette action est mentionné comme « action en cours », même si les objectifs sont largement atteints, car la sensibilisation des élus sur les thématiques environnementales et climatiques doit se poursuivre jusqu'au terme du PCAET, notamment auprès des nouveaux élus mandatés en 2026.

(Action 19.2) L'élaboration d'une charte d'éco responsabilité d'encadrement des manifestations ou des évènements communaux a été réalisée par une seule commune : Favières. Même si celle-ci a été partagée aux autres communes à titre d'exemple, aucun élu ne s'est emparé du sujet, pour rédiger une charte à l'échelle de sa commune. A l'échelle de la Communauté de Communes du Val Briard, le service culturel et le service tourisme n'ont pas réussi à ce jour à se mobiliser pour la rédaction d'une charte d'écoresponsabilité sur l'événementiel. L'animateur du PCAET du Val Briard devra initier des réunions internes de travail au sein des services pour faire avancer cette action.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Orientation	Nom de l'action	Etat d'avancement	Indicateurs de suivi	Objectif 2029	Donnée à remplir	Atteinte de l'objectif 2029
16 : Travailler avec les entreprises, pour les soutenir activement dans leurs démarches « vertueuses »	16.1. Sensibiliser les entreprises sur les démarches type bilan carbone, les orienter vers les dispositifs d'aides et d'accompagnement sur ces sujets et valoriser les bonnes pratiques du monde économique	Action en cours	Nombre d'entreprises sensibilisées/accompagnées	18	0	0%
	16.2. Développer l'économie circulaire et l'écologie industrielle	Action non démarrée	Nombre de projets d'économie circulaire	5	0	0%
17. Réduire l'impact carbone lié à l'activité économique dans les ZA	17.1. Etablir un cahier de prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et environnementales (CPAUPE) pour les futures ZAC	Action en cours	Réalisation d'un CPAUPE / zone d'activités (0 ou 1)	2	2	100%
18. Eviter le gaspillage, favoriser le réemploi, mieux gérer les déchets	18.1. Favoriser la réduction déchets alimentaires et la valorisation des biodéchets	Action en cours	Nombre de composteurs sur le territoire, indicateurs des PLPDMA	933	611	65%
			Nombre d'ateliers d'animation	60	46	77%
	18.2. Promouvoir auprès des communes, l'utilisation du broyeur à végétaux, mutualisé par la CCVB	Action en cours	Nombre d'actions de communication	12	2	17%
			Nb de prêts du broyeur	60	25	42%
	18.3. Développer des ressourceries, sur le territoire et améliorer l'accès aux déchetteries	Action en cours	Nombre de ressourceries créées	2	1	50%
			Nombre d'actions de communication	6	13	217%
	18.4. Travailler avec les Syndicats des déchets pour multiplier les campagnes sur le « zéro déchets » et le tri.	Action en cours	Nb de journées « Nettoyons la Nature »	6	15	250%
			Nb d'article de communication	6	9	150%
			Nb de poulaillers créés	6	0	0%
19 : Faire des collectivités des éco-acteurs exemplaires, et agir avec la société civile pour lutter contre le changement climatique	19.1. Multiplier les formations / sensibilisations des élus et des agents des collectivités aux problématiques climatiques.	Action en cours	Nb d'agents et d'élus formés aux enjeux du PCAET par commune	21	75	357%
			Nb d'agents et d'élus VP formés aux enjeux du PCAET pour la CCVB	45	56	124%
	19.2. Définir et faire respecter une Charte d'éco-responsabilité, encadrant l'ensemble des manifestations et évènementiels organisés sur le territoire	Action en cours	Réalisation de la charte (0 ou 1)	1	1	100%
			Nombre de chartes signées	12	1	8%

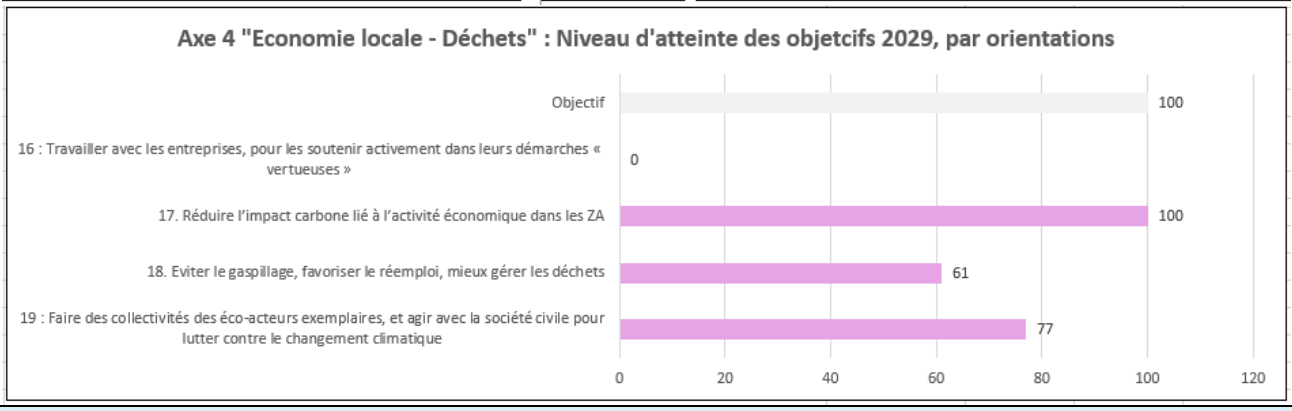

L'Axe 4 « Économie locale – Déchets » regroupe 4 orientations et 9 actions visant à renforcer les pratiques environnementales des entreprises, l'aménagement durable des zones d'activités et la réduction des déchets. Le caractère technique de cette thématique n'a pas permis de mobiliser beaucoup de porteurs ou de partenaires lors des COTECH.
Si certaines actions sont bien engagées (biodéchets, ressourceries, animations zéro déchet, formations des élus), d'autres connaissent des retards ou des difficultés de mise en œuvre, notamment par manque de financements ou de mobilisation (économie circulaire, bilan carbone des entreprises, charte d'écoresponsabilité). Globalement, les actions portées par les syndicats de déchets avancent de manière satisfaisante, tandis que celles relevant de la Communauté de communes peinent parfois à atteindre leurs objectifs.

VI. 5 Axe 5 : Energies renouvelables

L'Axe 5 « Energies renouvelables » comporte 3 orientations et 7 fiches Action. Depuis 2023, le lancement et la mise en œuvre des fiches Action ont été initiés au travers de 5 COTECH, auxquels étaient invités : les porteurs et les partenaires.
Cette thématique étant très technique, elle a été animée au sein des COTECH communs avec l'axe 4 « Economie locale – Déchets » ayant mobilisé une moyenne de dix personnes par réunion, au cours des 3 années, avec une organisation mixte en présentiel ou en visio.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

(Action 20.1) La sensibilisation aux énergies renouvelables et la favorisation des projets d'énergies citoyennes sont une action portée par Seine-et-Marne Environnement et le SDESM.
Afin d'aider à la mise en œuvre de la loi d'accélération de la production d'Energies Naturelles Renouvelables (ENR) (dite Loi APER) la Communauté de Communes du Val Briard a encouragé les élus communaux à définir des zones prioritaires sur leurs territoires. Avec le soutien du SDESM et d'ENEDIS, l'agent en charge de l'animation du PCAET a pu présenter une conférence des Maires sur cette thématique ainsi qu'un débat en Conseil Communautaire. Des supports techniques d'information du Centre d'Etudes et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) et de l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADME) ont également été partagés aux élus, afin que tous les acteurs du territoire puissent avoir un tronc commun de connaissances. 11 communes du Val Briard se sont engagées dans la définition de zones APER, avec le calcul de potentiels de production, pour chaque typologie d'énergie. Ainsi le Val Briard disposerait d'un potentiel solaire (sur toiture, au sol et thermique) de 124 GigaWh/an, d'un potentiel de 11.4 GigaWh/an de biomasse et de 65 GigaWh/an de géothermie. Ces potentiels ont été transmis à la connaissance de la Préfecture du Département.
Les élus suivent avec attention l'évolution des projets de productions d'énergies, portés par des acteurs privés, sur leurs communes et permettent les modifications des documents d'urbanisme en conséquence.
Les projets solaires, à l'étude, connus à ce jour sur le Val Briard sont :

- une centrale photovoltaïque de Total Energie, sur la commune de Presles-en-Brie (4.2 GigaWh/an),
- une centrale photovoltaïque, sur la commune de Fontenay-Trésigny (25 GigaWh/an),
- une centrale photovoltaïque sur la commune de Courpalay (4.2 GigaWh/an),
- des ombrières d'Effia sur le parking de la gare de Marles-en-Brie

L'organisation d'autres conférences des Maires, avant la fin du PCAET, permettrait de mettre en valeur l'avancement de certains projets phares, avec l'appui d'un témoignage de porteur de projet, par exemple.

(Action 21.1) La réalisation d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères locales avec l'Architecte des Bâtiments de France devait permettre à certaines communes du Val Briard, dont les centres bourgs sont très impactés par le périmètre de protection des Monuments Historiques, entravant l'implantation de nombreux projets de panneaux solaires. Cette fiche Action, portée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Seine-et-Marne (CAUE77) et le SDESM devait être lancée début 2024. Grace à l'initiative de la Communauté de Communes du Val Briard, une réunion de travail avec la grande majorité des maires accompagnés de leur service urbanisme, ainsi que l'Architecte des Bâtiments de France, référent sur le secteur, a pu se tenir en janvier 2026.
Les conclusions de cette réunion ont mis en lumière l'impossibilité de rédiger un tel cahier de recommandations, reconnu par les services de l'Etat. L'objectif de cette fiche Action, ne pourra donc jamais être atteint, même à l'horizon 2029.

(Action 21.2) Le recensement des bâtiments publics communaux et intercommunaux pouvant héberger des panneaux solaires est une action portée par la Communauté de Communes du Val Briard et ses communes, qui ont pu largement bénéficier du Conseil en Energie Partagée (CEP) du SDESM et de Seine-et-Marne Environnement.
L'enquête réalisée auprès des communes par la Communauté de Communes du Val Briard, a mis en évidence 4 communes qui étudiaient l'implantation de panneaux solaires sur un bâtiment public, 5 communes qui avaient identifié des bâtiments, mais dont les études n'étaient pas lancées et 3 communes qui avaient déjà une installation de ce type sur au moins un bâtiment public.
De son côté, la Communauté de Communes du Val Briard projette d'implanter à court terme des ombrières sur le parking de l'Envolée (service culturel). La production d'énergie solaire serait injectée en autoconsommation dans les installations du siège de la Communauté de Communes, de la crèche communautaire et de la salle de spectacle.
Selon l'observatoire d'ENEDIS, la production d'énergie solaire a augmenté de 2.8 GigaWh/an de 2023 à 2025. En tenant compte de la rentabilité des installations solaires en Seine-et-Marne et la puissance moyenne produite par panneau, il a été possible de calculer que cette production solaire correspondait à

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

l'installation de 13 000 m² de panneaux photovoltaïques sur le Val Briard, ces trois dernières années, soit 22% de l'objectif à atteindre à l'horizon 2029.
En revanche, il n'a pas été recensé d'installations solaires thermiques sur le territoire depuis 2023.

(Action 21.3) L'identification des potentiels solaires auprès des industriels, des commerces et sur les parkings, relève des Chambres consulaires (CCI, CMA et CA).
Si cette action devait démarrer en 2024, les porteurs de cette action ne se sont pas manifestés au sein des COTECH. Les zones d'activités et notamment la ZAC du Val Bréon, avec ses grands bâtiments de logistique, représentent des potentiels solaires importants qui mériteraient d'être encouragés.
Seul un partenariat avec la CCI de Seine-et-Marne et la Communauté de Communes du Val Briard permettrait de lancer cette action, moyennant des moyens financiers conséquents pour l'EPCI.

(Action 22.1) Le territoire du Val Briard compte 3 méthaniseurs, dont 2 ont été mis en service depuis 2023. La création de CAP Métha 77 par le Département et les échanges réguliers avec le référent GRDF, permettent aux élus de la Communauté de Communes du Val Briard d'avoir des informations régulières d'actualités sur les projets de méthaniseurs et la valorisation des déchets en bioénergie.
L'organisation par la Communauté de Communes du Val Briard de visites de méthaniseurs, spécifiquement dédiées aux élus, permettraient à ces derniers de les acculturer sur cette thématique très développée sur le territoire, en lien avec les activités agricoles.

(Action 22.2) Le développement du bois énergie et la sensibilisation aux bonnes pratiques sont une Action portée par la Fédération Nationale des Communes Forestière, le CAUE77 et les communes. Si des partenaires sont également identifiés sur la fiche Action, aucun d'entre eux n'a été jusqu'ici à l'initiative d'un projet de chaufferie bois.
La Communauté de Communes du Val Briard partage régulièrement, auprès des habitants, les kits de communication proposés par l'ADEME et l'ARS sur la sensibilisation aux bonnes pratiques de chauffage au bois.
L'organisation de réunions spécifiques sur cette thématique avec les différents partenaires et autres organismes tels que l'ONF, permettrait de mettre en œuvre cette action qui peine à démarrer.

(Action 22.3) Le soutien des projets de géothermie sur le territoire est une action portée par Seine-et-Marne Environnement et le SDESM. Si le territoire du Val Briard possède un fort potentiel pour le développement de la géothermie, les investissements nécessaires à la réalisation des travaux détournent les élus. 3 sites de géothermie minimes ou de surfaces inférieures à 200 m², sont toutefois recensés sur le Val Briard, en autoconsommation pour des usages industriels.
L'organisation de réunions d'information auprès des élus sur cette thématique par Seine-et-Marne Environnement ou le SDESM permettrait de développer la connaissance des potentiels territoriaux.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Orientation	Nom de l'action	Etat d'avancement	Indicateurs de suivi	Objectif 2029	Donnée à remplir	Atteinte de l'objectif 2029
20 : Mieux informer et mieux conseiller les ménages sur les nouvelles énergies	20.1. Initier / favoriser les projets d'énergie citoyennes et des coopératives solaires et sensibiliser sur les énergies renouvelables	Action en cours	Nombre de rencontres organisées pour les projets d'ENR citoyenne	5	3	60%
			Nb d'ateliers pédagogiques dans les écoles	5	2	40%
21. Développer le solaire thermique et photovoltaïque	21.1. Travailler avec l'Architecte des bâtiments de France, sur l'élaboration d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères locales, afin de faciliter l'implantation de panneaux solaires	Action en cours	Réalisation du cahier de recommandations (0 ou 1)	1	0	0%
	21.2. Recenser tous les bâtiments publics communaux et intercommunaux pouvant héberger des installations solaires, et développer un plan global d'investissement, pour les équiper	Action en cours	Surface en photovoltaïque en toiture ou en ombrière (m2)	60 000	13000	22%
			Surface de solaire thermique sur toiture (m2)	40 000	0	0%
	21.3. Identifier les sites privés à fort potentiel solaire (bâtiments industriels et commerciaux, parkings, grandes toitures, "sites dégradés », toits des bâtiments agricoles).	Action en cours	Surface en photovoltaïque en toiture ou en ombrière (m2)	60 000	0	0%
22 : Mieux informer et mieux conseiller les ménages sur les nouvelles énergies	22.1. Soutenir les projets de méthanisation en lien avec les activités agricoles locales ou les pratiques des syndicats de déchets locaux, et accompagner l'insertion paysagère des projets de méthanisation permettant une meilleure acceptabilité des installations par les riverains.	Action en cours	Nombre d'opérations de communication	4	2	50%
			Nb de projets accompagnés sur le paysage	2	2	100%
			Nb de visite de méthaniseurs	4	6	150%
	22.2. Développer le bois énergie et sensibiliser aux bonnes pratiques (favoriser les réseaux de chaleur, chaufferies bois mutualisées, équipements performants peu émetteurs de polluants…)	Démarrage de l'action	Nombre de bâtiments publics ayant intégré des réseaux de chaleur	2	0	0%
	22.3. Soutenir fortement le recours à la géothermie, sur le territoire.	Action non démarrée	Nb de logements convertis à des installations type PAC/géothermie	500	0	0%
			Nd de GigaWh de production de géothermie	1	0,1	10%

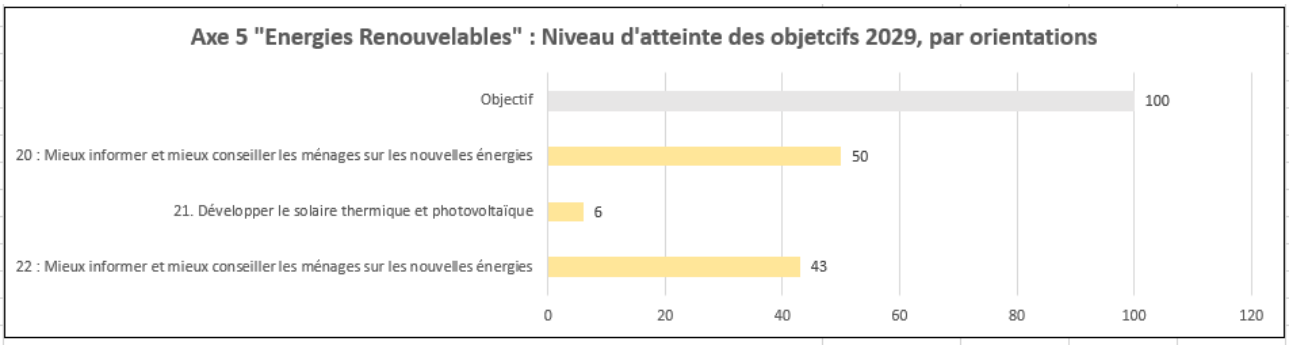

L'Axe 5 « Énergies renouvelables » du PCAET du Val Briard s'articule autour de 3 orientations et 7 actions, mises en œuvre depuis 2023 via 5 COTECH communs avec l'axe « Économie locale – Déchets ». Malgré le caractère très technique des sujets, une dynamique collective a permis d'engager les élus, notamment autour de la loi APER et de l'identification de zones prioritaires ENR, conduisant à l'estimation de forts potentiels territoriaux (solaire, biomasse, géothermie).
Des avancées notables concernent le solaire photovoltaïque, avec plusieurs projets privés et publics et une augmentation de la production de 2,8 GWh/an entre 2023 et 2025 (22 % de l'objectif 2029). En revanche, certaines actions ont été freinées ou abandonnées (cahier ABF, solaire industriel, bois énergie) faute de conditions techniques, de portage ou de moyens. Les filières biométhane et géothermie présentent un potentiel avéré mais encore peu exploité, nécessitant un accompagnement renforcé et une meilleure acculturation des élus.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

VII. EVALUATION GLOBALE DU PCAET

VII.1 Consommations d'énergie

Résultats comparés aux objectifs :
Baisse globale : –23,3 % (2018–2022)
➜ Objectif global dépassé, traduisant une dynamique très favorable.

Secteur	Objectif PCAET	Résultat observé	Analyse
Résidentiel	–18 %	Objectif atteint	✅ Très bonne performance, trajectoire maîtrisée
Transport	–23 %	Objectif atteint	✅ Conformité totale avec la trajectoire
Agricole	Réduction progressive	Conforme	✅ Bonne dynamique, trajectoire respectée
Tertiaire	–17 GWh	+ retard de 20 GWh	❌ Écart important, tendance inverse
Industriel	–7 GWh	+ retard de 8 GWh	❌ Écart préoccupant

Points forts : Les secteurs résidentiel, transport, agriculture sont bien alignés sur les objectifs des trajectoires, voire en avance
Points faibles : tertiaire et industrie en nette dérive.
Le succès global masque **une forte hétérogénéité sectorielle**

VII.2 Emissions de gaz à effet de serre (GES)

Résultats comparés aux objectifs :
Baisse globale : –10,8 % entre 2019 et 2022
➜ **Objectifs dépassés dès 2022**, en avance sur 2029

Secteur	Résultat	Analyse
Résidentiel	Forte baisse	✅ En avance
Industriel	Forte baisse	✅ Très performant malgré hausse énergétique
Agricole	Forte baisse	✅ Aligné avec PCAET
Tertiaire	Baisse mais insuffisante	⚠️ Retard relatif

Dynamique très positive globale
Décorrélation partielle entre hausse des consommations (industrie, tertiaire) et baisse des émissions, probablement liée à une décarbonation des sources d'énergie.

VII.3 Production d'énergies renouvelables

Résultats comparés aux objectifs :
Production de 63,6 GWh en 2025 (+47,4 GWh vs 2023)
➜ **Objectifs déjà dépassés** grâce **:**

- au déploiement rapide du **biogaz (58 GWh/an) + 46,3 GWh au-dessus de l'objectif**
- une contribution majeure de la **méthanisation**

La production d'énergies renouvelables est le secteur le plus performant du PCAET :

- Transition énergétique accélérée grâce aux investissements structurants
- Effet levier direct sur les émissions de GES
- Projets photovoltaïques en cours → potentiel de surperformance

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

VII.4 Qualité de l'air

Résultats comparés aux objectifs :
Stabilité et légère amélioration (2019–2022)
→ Conforme à la trajectoire du PCAET

L'amélioration de la qualité de l'air est **modérée mais constante** corrélée à :

- La baisse des émissions de GES
- La transformation énergétique du territoire

VIII. LECTURE STRATEGIQUE GLOBALE DU PCAET

Forces du territoire

- Transition énergétique bien engagée
- Investissements EnR structurants (méthanisation, photovoltaïque)
- Décarbonation efficace (impact direct sur les GES)

Fragilités

- Difficulté à maîtriser la consommation dans le secteur tertiaire et industriel
- Risque de **désalignement des trajectoires** si non corrigé

Cohérence globale
Le territoire affiche :

- **Une excellente performance climatique (GES)**
- **Une très forte progression EnR**
- Mais **une maîtrise énergétique encore incomplète selon les secteurs**

Le PCAET du Val Briard présente une trajectoire globalement très positive, avec des objectifs souvent atteints voire dépassés (GES, EnR), mais une performance contrastée selon les secteurs.
L'enjeu principal pour 2029 sera de corriger les dérives du tertiaire et de l'industrie, tout en consolidant les acquis en matière de sobriété et de production décarbonée.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

IX. LES FACTEURS EXPLICATIFS

IX.1 Illustrer les réussites

Axe 1 « Bâti-Aménagement »
La mise en place du Service Unique de la Rénovation Energétique (SURE) avec un conseiller à mi-temps, grâce aux différents niveaux de subventions (Régionales, CEE, ANAH) a permis d'atteindre rapidement la majorité des objectifs.
Le programme Watty de sensibilisation aux enjeux énergétiques et environnementaux, dans les écoles, a su séduire les enseignants et les parents, grâce à la qualité des ateliers et des intervenants. Le taux de subventions très important, financé par les CEE, a permis d'installer le programme trois années consécutives.

Axe 2 « Mobilité »
L'élaboration d'un Schéma Directeur de Mobilité du Val Briard a consolidé des connaissances sur les usages et les besoins de mobilité des habitants, mettant en évidence des points de vigilance et d'amélioration en matière de transport en bus.
Le partenariat avec BlaBlaCar Daily et les modalités de mise en relation sur l'application dédiée au covoiturage ont permis d'instaurer de nouvelles habitudes de mobilités malgré un territoire rural ancré dans des pratiques individuelles.

Axe 3 « Agriculture-Biodiversité »
L'engagement et le soutien de la Chambre d'Agriculture auprès des exploitations locales et des pratiques diversifiées ont accéléré la réalisation de nombreuses actions.
La volonté politique de l'EPCI, à valoriser les producteurs locaux, s'est immiscée dans les usages des services et dans de nombreux évènements touristiques et culturels.

Axe 4 « Economie Locale-Déchets »
Au sein de chaque syndicat de gestion des déchets, les moyens humains et financiers affectés aux actions de sensibilisation sont conséquents et permettent la mise en œuvre d'une belle proximité sur le terrain. Ces partenaires sont des soutiens précieux lors d'initiatives communales ou d'évènements collectifs.

Axe 5 « Energies Renouvelables »
La mise en service de deux nouveaux méthaniseurs sur le territoire du Val Briard, depuis 2023, permet une production conséquente de bio gaz qui dépasse les objectifs de production d'énergie renouvelable du PCAET. Les trois méthaniseurs du territoire s'inscrivent parfaitement dans une démarche vertueuse des pratiques agricoles locales, favorisant une bonne acceptabilité des habitants.

IX.2 Identifier les freins

Axe 1 « Bâti-Aménagement »
La complexité des conventions de partenariat à mettre en place, ainsi que la fin du programme SARE, finançant les subventions octroyées pour le SURE, ont rendu complexes les prévisions budgétaires du service.
Les évolutions règlementaires successives, sur les aides à destination des habitants en matière de rénovation des logements, ont perturbé les actions locales de communication et la légitimité du conseiller du SURE.

Axe 2 « Mobilité »
Si quelques communes commencent à remplacer certains véhicules de service thermiques par des véhicules électriques, le manque de soutien financier ne permet pas aux élus de faire muter rapidement le parc automobile des collectivités.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Malgré de nombreuses actions de sensibilisation au vélo, les usages restent à titre sportif ou de loisirs. Le manque d'infrastructures cyclables sécurisées, en bordure de voies très circulantes, ne permet pas le développement des pratiques pour les déplacements du quotidien.

Axe 3 « Agriculture-Biodiversité »

L'amélioration de la gestion et de la récupération des eaux pluviales est une problématique difficile à mettre en œuvre par manque de moyens de l'EPCI et de partenaires clairement identifiés. Toutefois, une vigilance particulière est à maintenir sur ce sujet, qui pourrait prendre de l'ampleur dans les prochaines années, avec des évènements pluvieux de plus en plus importants.

Axe 4 « Economie Locale-Déchets »

Les actions de sensibilisation et de valorisation des entreprises sur des performances durables ou des stratégies d'entreprises vertueuses pour l'environnement, n'ont pas pu être déclenchées par faute de moyens financiers de l'EPCI. Seul un partenariat avec la CCI77, permet d'inciter un dialogue avec les entreprises et la création d'un réseau local. Si la signature de ce partenariat en juillet 2025, doit permettre l'atteinte de ces objectifs, ces derniers ne sont encore quantifiables dans le présent bilan mi-parcours.

Axe 5 « Energies Renouvelables »

Si plusieurs communes ont initié des études de potentiel solaire sur leurs équipements communaux, les projets d'installation de panneaux photovoltaïques sont souvent empêchés par des contraintes architecturales, techniques ou budgétaires. L'instruction des dossiers de demandes de subventions départementales et régionales est longue et contraignante pour la visibilité budgétaire des communes. Les partenaires institutionnels et les conseillers en énergie partagée ne sont pas en nombre suffisant pour répondre aux attentes des élus qui doivent accepter que ces projets s'inscrivent dans un temps long.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

X. PERSPECTIVES ET AXES D'AMELIORATION (N+3)

X.1 Ajustement et priorisation du programme d'actions

Axe 1 « Bâti-Aménagement »
Afin d'inverser la tendance à la hausse de la consommation d'énergie des secteurs tertiaire et industriel, la fiche Action 1.2 « Travailler avec les entreprises locales pouvant intervenir dans la rénovation du bâti » pourrait être rattachée avec la fiche Action 1.5 « Salon de l'Habitat ». En effet, avec le soutien partenarial de la CCI77 de la CMA, l'organisation d'une rencontre spécifiquement dédiée aux entreprises ayant des projets de rénovation énergétique, au sein du Salon de l'Habitat et de la Rénovation énergétique, serait l'opportunité de déclencher la fiche Action 1.2.

Axe 2 « Mobilité »
La réalisation de la ZAC du Parc Briard Frégy-Bertaux sur la commune de Fontenay-Trésigny serait l'opportunité d'y implanter un espace mutualisé de coworking et déclencher la fiche Action 5.1, restée à l'arrêt à ce jour.

Axe 3 « Agriculture-Biodiversité »
Avec le dérèglement climatique, les forêts et les espaces boisés deviennent des espaces à enjeux sur le territoire. La méconnaissance de ces espaces, tant dans leur fonctionnement, leur qualité et leur vulnérabilité nécessiterait de se faire accompagner d'un bureau d'études spécialisé, pour la mise en œuvre d'une Charte forestière allégée, comme l'indique la fiche Action 12.1.

Axe 4 « Economie Locale et Déchets »
En s'appuyant sur la dynamique des nouveaux élus référents Plan Climat, la rédaction de plusieurs Chartes communales d'écoresponsabilité dans les manifestations locales et les évènements, conduirait à véhiculer des pratiques vertueuses sur le territoire (fiche Action 19.2).

Axe 5 « Energies Renouvelables »
A la suite de la réunion organisée avec les élus des communes et l'Architecte des Bâtiments de France, référent du secteur, nous avons conclu qu'aucun cahier de recommandations locales, permettant de faciliter l'intégration de panneaux solaires, dans certains villages impactés par un périmètre de protection, ne serait officiellement reconnu par les services de l'Etat. De ce fait, la fiche Action 21.1 est abandonnée.
En lien avec la création des ZAC, des prescriptions particulières aux futurs bâtiments à construire, permettraient de développer la production d'énergies renouvelables et de compenser les dépenses énergétiques des nouvelles activités implantées (fiche Action 21.3).
En lien avec la fiche Action 12.1 par la création d'une Charte forestière, un rapprochement avec la filière bois énergie, permettrait davantage de développer cette ressource locale (fiche Action 22.2).
Les projets d'aménagements ayant recours à la géothermie ne sont pas adaptés à la ruralité des communes du Val Briard. La rentabilité de ces projets n'a pas réussi à être démontrée. De ce fait, la fiche Action 22.3 avec le soutien au recours à la géothermie est abandonnée.

X.2 Ajustement de la trajectoire

En France, la réglementation fixe une trajectoire d'émissions de GES compatible avec les objectifs inscrits dans le cadre de l'Accord de Paris (2015) à savoir :

- maintenir le réchauffement "bien en dessous de +2°C"
- poursuivre les efforts vers +1,5°C

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Au travers de la Loi climat et énergie, la réglementation française impose :

- −55 % d'émissions de GES en 2030 (vs 1990) (aligné UE)
- neutralité carbone en 2050

Cela correspond à une trajectoire cohérente avec un scenario mondial < 2°C.

Toutefois, la réglementation française reconnaît désormais que la trajectoire mondiale dépassera possiblement les objectifs. C'est pour cela qu'au sein du nouveau plan d'adaptation (2025) de nouvelles références climatiques sont retenues telles que :

- +2°C vers 2030
- +2,7°C vers 2050
- jusqu'à +4°C en 2100

Selon ces hypothèses, il serait approprié que l'EPCI réfléchisse à de nouvelles actions sur la thématique de l'adaptation au changement climatique des personnes fragiles et vulnérables. Ce sujet n'étant pas directement abordé dans le PCAET approuvé en avril 2023, les premiers COTECH avec les nouveaux élus pourraient faire émerger une ou deux fiches actions sur cette thématique.

X.3 Evolution de la gouvernance et du pilotage

Les principaux enjeux de gouvernance pour la suite du PCAET sont de :

- **Maintenir et relancer la mobilisation des acteurs**. En effet, au cours des trois années, nous avons constaté la baisse progressive de la participation aux COTECH (tous axes, particulièrement axes 3 et 4) et la difficulté à mobiliser durablement, notamment sur les thématiques techniques
  Les principaux objectifs seront de :
  - Renouveler les formats d'animation pour éviter l'essoufflement
  - Adapter les modalités de participation aux contraintes des acteurs (temps, distance, intérêt) en diversifiant les formats (réunions par fiche action, groupes de travail thématiques ciblés, formats courts (ateliers, webinaires), tout en maintenant le format hybride (présentiel/visio) pour faciliter les échanges.

- **Structurer un relais territorial plus fin**. En effet, l'animation est aujourd'hui centralisée à l'échelle intercommunale avec des participations variables selon les axes et les thématiques.
  Les principaux objectifs seront de :
  - Renforcer l'ancrage local du PCAET
  - Améliorer la circulation de l'information au niveau communal, en désignant des référents PCAET dans chaque commune, pour faire le relais d'information, mobiliser localement les acteurs et faire remonter des besoins et des initiatives.

- **Renforcer l'appropriation interne du PCAET**. Ce dernier reste parfois perçu comme une politique sectorielle avec une implication hétérogène des services de la CCVB.
  Les principaux objectifs seront de :
  - Faire du PCAET un projet transversal partagé
  - Intégrer davantage les enjeux climat dans les politiques publiques locales, en sensibilisant davantage les services, en proposant des formations internes et des présentations régulières. L'intégration des enjeux climatiques doivent pouvoir trouver une réponse au sein de chacun des services de la collectivité.

- **Améliorer la lisibilité et l'attractivité de la démarche**. Au vu de la difficulté à maintenir l'engagement dans le temps et des thématiques parfois perçues comme techniques (notamment EnR) les principaux objectifs seront de :

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

- Rendre le PCAET plus concret et accessible
- Valoriser les résultats pour entretenir la dynamique
- Développer la communication multi-canaux (newsletters, réseaux sociaux et supports pédagogiques) afin de valoriser les réussites locales par des témoignages d'acteurs (élus, entreprises, agriculteurs) et des retours d'expérience concrets avec des exemples inspirants du territoire.

- **Adapter la gouvernance aux spécificités des thématiques**. Au vu de la forte disparité de mobilisation selon les axes, les principaux objectifs seront de :
  - Adapter les modes d'animation selon les sujets
  - Mieux gérer les thématiques techniques ou complexes
  - Regrouper certains axes (comme axes 4 et 5) lorsque pertinent
  - Proposer pour les sujets techniques des formats pédagogiques simplifiés, des interventions d'experts et visites de sites/projets.

- Consolider la dynamique collective dans la durée. En effet, le passage en phase de mise en œuvre a nécessité une animation soutenue et induit un essoufflement des dynamiques collectives. C'est pourquoi les principaux objectifs sont :
  - Maintenir l'engagement dans le temps
  - Passer d'une logique de suivi à une logique de projet collectif
  - Créer des temps forts réguliers avec une restitution annuelle et des événements territoriaux sur le climat, tout en favorisant les interactions entre pairs.

Les principaux enjeux de gouvernance reposent sur 4 piliers :
1- Remobiliser les acteurs par des formats plus souples et diversifiés
2- Territorialiser le PCAET via des relais communaux
3- Renforcer l'appropriation interne au sein de la CCVB
4- Valoriser et rendre visible l'action pour entretenir l'engagement

La gouvernance du PCAET du Val Briard est structurée et fonctionnelle, mais entre aujourd'hui dans une phase clé : passer d'une gouvernance de suivi à une gouvernance d'animation active et territorialisée.
L'enjeu n'est plus seulement de piloter, mais de :
- mobiliser durablement,
- donner du sens,
- incarner concrètement la transition écologique à l'échelle locale.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

XI. RESUME NON TECHNIQUE, A DESTINATION DU PUBLIC

Préambule et cadre réglementaire

Le présent document permet de répondre aux obligations réglementaires (Article R.229-51 du code de l'environnement) et de répondre aux principaux objectifs du suivi et de l'évaluation du PCAET suivants :

Objectif n°1 : Présenter l'état d'avancement du plan d'actions
Objectif n°2 : Estimer les effets des actions
Objectif n°3 : Communiquer sur les résultats obtenus
Objectif n°4 : Réinterroger la stratégie et préparer la suite

Le présent bilan-évaluation porte sur la période 2023-2025.
Le périmètre du PCAET du Val Briard couvre les 21 communes de la Communauté de Communes du Val Briard (CCVB).

Démarche d'élaboration déjà réalisée

Entre 2019 et 2022, la Communauté de Communes du Val Briard a élaboré son PCAET à travers une démarche progressive et largement concertée. Après le lancement officiel en 2019, un diagnostic partagé a été co-construit en 2021 avec les acteurs locaux, les habitants et les élus, via des ateliers, un forum citoyen en ligne, un Club Climat et des actions de sensibilisation, majoritairement en visioconférence en raison du contexte sanitaire.
La phase de co-construction du plan d'actions s'est déroulée de février 2029 à avril 2023, avec l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial en conseil communautaire. Tout au long du processus, les élus ont été fortement mobilisés au sein de commissions, conférences des maires et séminaires, faisant du PCAET un pilier structurant de la politique environnementale du territoire.

Mise en place de la gouvernance, de l'animation et du suivi du PCAET du Val Briard

La gouvernance du PCAET du Val Briard repose sur un pilotage politique dédié, assuré par une Vice-Président en charge des politiques environnementales, et sur un agent à temps plein recruté dès 2020 pour coordonner sa mise en œuvre. Depuis son approbation en 2023, le suivi et l'animation s'organisent autour de comités techniques semestriels par axe et d'un comité de pilotage annuel réunissant élus, porteurs et partenaires des actions.

Rappel de la stratégie du PCAET du Val Briard

La stratégie du PCAET du Val Briard s'appuie sur la préservation des ressources naturelles, de la biodiversité et des paysages, tout en accompagnant les transitions énergétique, agricole et économique du territoire. Elle se décline en axes opérationnels (bâti, mobilités, énergies renouvelables, agriculture, déchets, exemplarité publique) visant notamment une baisse de 20 % des consommations d'énergie et de 35 % des émissions de GES d'ici 2030.

Rappel des objectifs du PCAET du Val Briard

Le PCAET du Val Briard vise à réduire les consommations d'énergie, développer les énergies renouvelables, diminuer les émissions de gaz à effet de serre et renforcer l'adaptation du territoire au changement climatique. À l'horizon 2029, ces objectifs se déclinent en actions concrètes sur le bâti, la mobilité, l'agriculture, l'économie locale, les déchets et la production d'énergies renouvelables, avec des cibles chiffrées de réduction et de transition.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Les trajectoires du PCAET du Val Briard, définies lors des ateliers avec les élus et approuvées en 2023, traduisent des choix plus ambitieux que les scénarios tendanciels. Là où les consommations d'énergie et les émissions de GES augmenteraient ou stagneraient sans action, le PCAET vise une baisse de 30 % des consommations et de 41 % des émissions d'ici 2030, en cohérence renforcée avec les objectifs nationaux.

Méthodologie du suivi du plan d'actions

Le suivi du plan d'actions du PCAET du Val Briard repose sur un tableau de bord Excel, conçu par le bureau d'études BL Evolution et renseigné annuellement par l'agent en charge du PCAET. Chaque action fait l'objet d'un suivi détaillé (avancement, calendrier, indicateurs, porteurs et partenaires), présenté et actualisé lors des comités techniques et du comité de pilotage.

Synthèse quantitative du suivi du plan d'actions

Le PCAET du Val Briard couvre l'ensemble des 5 axes thématiques, avec un avancement global satisfaisant : 38 actions sur 41 sont engagées, dont 2 déjà finalisées, et une dynamique plus avancée sur la mobilité que sur l'agriculture-biodiversité.
De 2023 à 2025, près de 480 000 € ont été mobilisés pour sa mise en œuvre, principalement sur le bâti-aménagement et le pilotage du PCAET, avec 138 000 € de recettes issues de subventions, hors dépenses portées directement par les communes, les syndicats et autres porteurs des actions.
Chaque année, les coûts portés par la Communauté de Communes du Val Briard, pour la mise en œuvre du Plan Climat sont d'environ 110 000 € (après déduction des aides et subventions)

Présentation des résultats observés, par thématique

<u>Consommation d'énergie</u>
Avec un total de 492 GWh de consommation d'énergie, sur l'ensemble du Val Briard en 2022, nous observons une diminution très importante de 150 GWh d'énergie globale consommée par rapport à 2018, soit une baisse de 23.3 %.
L'objectif de réduction d'au moins 18% des consommations énergétiques au sein du secteur résidentiel, inscrit dans l'Axe 1 « Bâti-Aménagement » est atteint à 100%.
L'objectif de réduction d'au moins 23% des consommations énergétiques au sein du transport routier, inscrit dans l'Axe 2 « Mobilité » est atteint à 100%.
La courbe de réduction des consommations énergétiques au sein du secteur agricole, inscrit dans l'Axe 3 « Agriculture-biodiversité » suit bien l'objectif du PCAET à l'horizon 2029.
L'objectif de réduction d'au moins 17 GWh des consommations énergétiques au sein du secteur tertiaire sera d'autant plus difficile à atteindre à l'horizon 2029, puisque la courbe des consommations énergétiques ayant augmenté, nous observons un retard de réduction de 20 GWh dès 2022.
L'objectif de réduction d'au moins 7 GWh des consommations énergétiques au sein du secteur industriel sera d'autant plus difficile à atteindre à l'horizon 2029, puisque la courbe des consommations énergétiques ayant augmenté, nous observons un retard de réduction de 8 GWh dès 2022.

<u>Émissions de GES</u>
En 2022, le Val Briard enregistre 131 000 tonnes d'émissions de CO_2, soit une baisse de 10,8 % par rapport à 2019, dépassant ainsi la trajectoire prévue par le Plan Climat à l'horizon 2029. Les objectifs de réduction sont largement atteints, voire dépassés, dans les secteurs résidentiel, tertiaire et agricole, avec des diminutions marquées dès 2022. En revanche, le secteur industriel reste en retrait, avec une augmentation de 2% des émissions. Globalement, la dynamique territoriale est très favorable à la réduction des émissions de CO_2.

<u>Production d'énergies renouvelables</u>
Avec un total de production d'énergies renouvelables de 63.6 GWh, sur l'ensemble du Val Briard en 2025, nous observons une augmentation de la production de 47.4 GWh par rapport à 2023, en énergie photovoltaïque et en méthanisation.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Grâce à l'ouverture de deux méthaniseurs (en 2023 et 2024) la production d'énergies renouvelables sur le territoire du Val Briard en 2025, dépasse les objectifs du PCAET.
Si les projets de parcs solaires et d'ombrières en cours d'études, connus à ce jour sur le territoire du Val Briard, sont rapidement installés et mis en service, avant 2029, les objectifs du PCAET seront largement dépassés.
Avec trois méthaniseurs sur le territoire, dont deux méthaniseurs supplémentaires ouverts en 2023 et 2024, la production de bio gaz atteint 58 GWh/an, soit 46.3 GWh/an de plus que les objectifs fixés dans le PCAET pour 2025.

Qualité de l'air
Au regard des données détaillées sur la composition de la qualité de l'air et des émissions réelles, transmises par Air Parif, nous observons une légère baisse et relative stabilité des différentes molécules et particules présentes dans l'atmosphère de 2019 à 2022, en suivant la trajectoire des objectifs du PCAET à l'horizon 2029.

Présentation des résultats observés, par axe du plan d'actions

L'axe 1 « Bâti-Aménagement » du PCAET du Val Briard, structuré autour de 3 orientations et 8 actions, est l'un des axes les plus avancé et le plus doté budgétairement (117 015 € sur 3 ans). La majorité des actions engagées montrent des résultats positifs, notamment en matière de rénovation énergétique des logements, de sensibilisation des scolaires, de thermographie aérienne et d'éclairage public. Le Service Unique de la Rénovation Energétique et le programme Watty constituent des leviers majeurs de réussite. En revanche, certaines actions restent en retrait, en particulier la mobilisation des entreprises locales et l'intégration du PCAET dans les documents d'urbanisme, freinées par des contraintes humaines, financières et calendaires. Globalement, la dynamique partenariale est réelle mais encore inégale selon les fiches Action.

L'Axe 2 « Mobilité » du PCAET du Val Briard, composé de 7 orientations et 11 actions, est mis en œuvre depuis 2023 via des COTECH associant porteurs et partenaires. Malgré une mobilisation fluctuante, les actions ont progressé, avec des avancées notables sur la planification (Schéma Directeur de Mobilité), le transport à la demande, le covoiturage, la recharge des véhicules électriques et la sensibilisation aux mobilités douces. Certaines actions connaissent toutefois des freins liés au manque de partenaires, aux compétences limitées de l'EPCI ou à des contraintes techniques et financières. Globalement, la dynamique de transition des mobilités est engagée, avec des résultats concrets mais encore hétérogènes selon les thématiques.

L'Axe 3 « Agriculture et Biodiversité » du PCAET du Val Briard se décline en 5 orientations et 6 fiches Action, visant à accompagner les agriculteurs, préserver la biodiversité et valoriser les productions locales. Malgré une mobilisation limitée lors des comités techniques, des actions concrètes ont été menées : accompagnement de pratiques agricoles plus résilientes face au changement climatique, plantations de haies, animations sur la biodiversité et sensibilisation du jeune public. Certaines actions structurantes, comme la Charte Forestière ou la gestion intégrée des eaux pluviales, restent toutefois peu avancées faute de moyens humains et financiers. En parallèle, la valorisation des producteurs locaux et l'intégration de produits de proximité dans la restauration collective progressent, même si le suivi quantitatif demeure encore incomplet à l'échelle du territoire.

L'Axe 4 « Économie locale – Déchets » du PCAET du Val Briard regroupe 4 orientations et 9 actions visant à renforcer les pratiques environnementales des entreprises, l'aménagement durable des zones d'activités et la réduction des déchets. Le caractère technique de cette thématique n'a pas permis de mobiliser beaucoup de porteurs ou de partenaires lors des COTECH.

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Si certaines actions sont bien engagées (biodéchets, ressourceries, animations zéro déchet, formations des élus), d'autres connaissent des retards ou des difficultés de mise en œuvre, notamment par manque de financements ou de mobilisation (économie circulaire, bilan carbone des entreprises, charte d'écoresponsabilité). Globalement, les actions portées par les syndicats de déchets avancent de manière satisfaisante, tandis que celles relevant de la Communauté de Communes peinent parfois à atteindre leurs objectifs.

L'Axe 5 « Énergies renouvelables » du PCAET du Val Briard s'articule autour de 3 orientations et 7 actions, mises en œuvre depuis 2023 via cinq COTECH communs avec l'axe « Économie locale – Déchets ». Malgré le caractère très technique des sujets, une dynamique collective a permis d'engager les élus, notamment autour de la loi APER et de l'identification de zones prioritaires ENR, conduisant à l'estimation de forts potentiels territoriaux (solaire, biomasse, géothermie).
Des avancées notables concernent le solaire photovoltaïque, avec plusieurs projets privés et publics et une augmentation de la production de 2,8 GWh/an entre 2023 et 2025 (22 % de l'objectif 2029). En revanche, certaines actions ont été freinées ou abandonnées (cahier ABF, solaire industriel, bois énergie) faute de conditions techniques, de portage ou de moyens. Les filières biométhane et géothermie présentent un potentiel avéré mais encore peu exploité, nécessitant un accompagnement renforcé et une meilleure acculturation des élus.

Résultats comparés aux objectifs :

Consommations d'énergie
Baisse globale : −23,3 % (2018–2022)
Objectif global dépassé, traduisant une dynamique très favorable.
Points forts : Les secteurs résidentiel, transport, agriculture sont bien alignés sur les objectifs des trajectoires, voire en avance
Points faibles : tertiaire et industrie en nette dérive.
Le succès global masque une forte hétérogénéité sectorielle

Emissions de gaz à effet de serre (GES)
Baisse globale : −10,8 % entre 2019 et 2022
Objectifs dépassés dès 2022, en avance sur 2029
Dynamique très positive globale : Décorrélation partielle entre hausse des consommations (industrie, tertiaire) et baisse des émissions, probablement liée à une décarbonation des sources d'énergie.

Production d'énergies renouvelables
Production de 63,6 GWh en 2025 (+47,4 GWh vs 2023)
Objectifs déjà dépassés grâce :
- au déploiement rapide du biogaz (58 GWh/an) + 46,3 GWh au-dessus de l'objectif
- une contribution majeure de la méthanisation

La production d'énergies renouvelables est le secteur le plus performant du PCAET :
- Transition énergétique accélérée grâce aux investissements structurants
- Effet levier direct sur les émissions de GES
- Projets photovoltaïques en cours → potentiel de surperformance

Qualité de l'air
Stabilité et légère amélioration (2019–2022)
Conforme à la trajectoire du PCAET
L'amélioration de la qualité de l'air est modérée mais constante corrélée à :
- La baisse des émissions de GES
- La transformation énergétique du territoire

Accusé de réception en préfecture
077-200072874-20261105-102-2026-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Le PCAET du Val Briard présente une trajectoire globalement très positive, avec des objectifs souvent atteints voire dépassés (GES, EnR), mais une performance contrastée selon les secteurs.
L'enjeu principal pour 2029 sera de corriger les dérives du tertiaire et de l'industrie, tout en consolidant les acquis en matière de sobriété et de production décarbonée.